

## UN PUISSANT GOUVERNEMENT EN ANGLETERRE

Le nouveau premier ministre, M. Lloyd-George, s'est entouré d'hommes très habiles, très expérimentés et les plus populaires. — L'assermentation se fera aujourd'hui

LA PROHIBITION LA PLUS ABSOLUE SERA ETABLIE  
ET LE COMMERCE DE BIERE REDUIT

Des commissions parlementaires, basées sur le système français, seront créées. — La pension de retraite du Lord Haut Chancelier est abolie

Londres, 10. — Avis officiel a été donné ce soir que la constitution d'un nouveau gouvernement avec un cabinet de guerre composé comme suit :

Premier ministre: David Lloyd-George.  
Lord président du conseil et leader du gouvernement à la Chambre des Lords: Comte Curzon.

Ministres sans portefeuille: Arthur Henderson et lord Milner.  
Chancelier de l'Echiquier: Andrew Bonar Law, auquel le premier ministre a aussi demandé d'agir comme leader à la Chambre des Communes et comme membre du cabinet de guerre quoiqu'on s'attende à ce qu'il n'y assiste pas régulièrement. Les autres membres du ministère qui ne font pas partie du cabinet de guerre, sont:

Lord Haut Chancelier: Sir Robert Bannatyne Finley.  
Secrétaire d'Etat pour le département de l'Intérieur: Sir George Cave.  
Secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères: Arthur J. Balfour.  
Secrétaire d'Etat pour les Colonies: Walter Hume Long.  
Secrétaire d'Etat pour la Guerre: Le comte Derby.  
Secrétaire d'Etat pour les Indes: Austin Chamberlain.  
Président du "local government board": Le baron Rhondda.  
Président du Board of Trade: Sir Albert Stanley.  
Ministre du Travail: John Hodge.  
Premier lord de l'Amirauté: Sir Edward Carson.  
Ministre des Munitions: Docteur Christopher Addison.  
Ministre du Blocus: Lord Robert Cecil.  
Contrôleur des Vivres: Baron Devenport.  
Contrôleur des Exportations: Sir Joseph Paton Macley.  
Président du Bureau d'Agriculture: Rowland E. Prothero.  
Président du Bureau de l'Education: Herbert A. Fisher.  
Premier Commissaire des Travaux: Sir Alfred M. Mond.  
Chancelier du duché de Lancaster: Sir Frederick Cawley.  
Maître général des Postes: Albert Illingworth.  
Ministre des Pensions: George N. Barnes.  
Procureur général: Sir Frederick E. Smith.  
Solliciteur général: Gordon Hewart, C. R.  
Secrétaire d'Ecosse: M. Munro.  
Lord avocat: James A. Clyde, C. R.  
Solliciteur général d'Ecosse: Thomas D. Morrison, C. R.  
Lord lieutenant d'Irlande: Baron Wimborne.  
Secrétaire en chef d'Irlande: Henry Duke.  
Lord Chancelier d'Irlande: Ignacius J. O'Brien, C. R.  
Sir Robert Bannatyne Finley a accepté le poste de lord Haut Chancelier en perdant son droit de pension.

Londres, 10. — La liste officielle du nouveau ministère, publiée ce soir, vient à la suite des prévisions non officielles, sauf quelques deux ou trois changements de peu d'importance. M. Lloyd-George, lord Milner, le comte Curzon, Andrew Bonar Law et Arthur Henderson constituent ce qu'on appelle officiellement le conseil de guerre, tandis que les autres ordinairement désignés comme ministres du cabinet sont appelés chefs de départements.

Un point important de cette nouvelle organisation, c'est qu'un pouvoir beaucoup plus étendu est concentré dans les mains du premier ministre, tel que la constitution anglaise n'en avait pas un jusqu'ici. M. Lloyd-George avait demandé à M. Asquith la création d'un conseil de guerre dont le premier ministre devait être exclu, quoiqu'il eut eu cependant, le pouvoir de contrôler son travail. M. Lloyd-George n'a pas hésité à se placer lui-même dans une position ressemblant de très près à une dictature qu'il n'avait pas voulu accorder à son prédécesseur.

Le conseil de guerre tiendra des sessions quotidiennes dirigeant la conduite de la guerre, et l'exemption de MM. Lloyd-George, lord Milner et Henderson des devoirs relatifs au département leur permettra de consacrer tout leur temps au conseil de guerre.

Le travail du département de l'Echiquier et de la conduite des forces gouvernementales à la Chambre des Communes absorbera la plus grande partie du temps de M. Bonar Law, tandis que l'assistance comme leader de la Chambre des Lords du comte Curzon, nécessitera souvent son absence du conseil de guerre. De sorte que M. Lloyd George, lord Milner et M. Henderson seront les chefs directeurs de la guerre.

Pour les affaires courantes, le gouvernement sera conduit par un cabinet de quatre.

Le conseil privé se réunira demain pour assermenter les nouveaux ministres. Le premier ministre fera un discours à la Chambre des Communes, dans lequel il définira la politique du nouveau gouvernement, après quoi un bill sera présenté permettant aux membres de prendre leurs sièges sans recourir aux formalités d'une élection, tel que la loi le requiert, qu'un membre accepte un office de la Couronne.

Le nouveau gouvernement se compose de douze libéraux, quinze unionistes, trois ouvriers, et les présidents du Board of Trade, de l'Education et le contrôleur des Expéditions.

Les fonctionnaires les plus importants sont les contrôleurs des vivres et des expéditions. Le baron Davenport a été gérant du port de Londres, poste requérant une grande habileté en affaires, et Sir Joseph Maclay est l'un des grands propriétaires de navires écossais. Le commerce est représenté par le baron Rhonda, qui est un magnat des mines de houille, lequel dirigera le local government board, par Sir Albert Stanley, au Board of Trade et Sir Alfred Mond, manufacturier à la commission des travaux et aussi par Sir Frederick Cawley et Albert Illingworth.

On a fortement réclamé les hommes vigoureux et expérimentés pour diriger l'agriculture et l'éducation. En conséquence, on a choisi Rowland E. Prothero, gérant des vastes terres du duc de Bedford, et Herbert A. Fisher, qui s'est fait une renommée d'éducateur progressif comme président de l'université de Sheffield.

La renonciation de Sir Robert Finley à la pension attachée à l'office de Lord Haut Chancelier sera un coup de maître populaire. Le lord chancelier retire £10,000 en office et une pension de £5,000 à sa retraite. On a fort discuté antérieurement le coût de cet office plutôt de parure. Trois chanceliers retirés perçoivent des pensions et lord Bukmaster sera le quatrième avec deux ans de service.

(A suivre à la page 2)

## LES ALLIES NE REFUSERONT PAS UNE PAIX HONORABLE

Voilà la déclaration que fait, samedi soir, Sir Geo. Eulas Foster, au dîner annuel de la Pennsylvania Society.

New-York, 10. — Malgré son désir de retourner immédiatement à Ottawa, sir George Foster, ministre du commerce dans le gouvernement canadien, est resté à New-York, hier soir, pour assister au dîner annuel de la "Pennsylvania Society", de qui il était l'hôte d'honneur. Parmi les autres invités on remarquait : James M. Beck, ancien assistant avocat général des Etats-Unis; le docteur Nicolas Murray Butler, président de l'université de Colombie et John W. Davis, solliciteur général des Etats-Unis.

Dans le cours de son discours, sir George a dit qu'il ne peut y avoir de paix tant que les Alliés de l'Entente ne seront pas victorieux. Le Canada, l'Australie et "toutes les colonies britanniques", affirma-t-il, "sont opposés à ce qu'on discontinue la guerre tant que l'abolition de la cause qui a amené la guerre ne sera pas garantie."

"C'est chose intéressante en effet, que les hommes du Canada et de l'Australie se donnent la peine d'aller sur les plaines d'Europe et de laisser leur vie sur les champs de bataille, mais bien compréhensible si on considère que ces peuples amoureux de la liberté, en paix depuis quatre générations, se battent pour le même idéal que les Alliés."

"Il faudra une paix internationale, non pas seulement une restitution, une garantie que les mêmes choses ne se répéteront pas", dit sir George.

"Parlant pour les Canadiens", c'est dit-il, "ce pourquoi les Alliés se battent. Lorsque viendra le jour d'une paix qui vaudra quelque chose, nous l'accueillerons bien. Il faudra une police internationale. Il faut que nous mettions devant le tribunal international l'idée d'une police qui rendra impossible à une nation voleuse d'entrer chez une autre nation et la dépouiller sans qu'un procès ait été fait, qu'une sentence ait été rendue et exécutée. Oh ! oui cela peut être fait, cela se fera, et j'espère de tout coeur que cette grande guerre rendra une autre grande guerre impossible."

## LES FRANÇAIS ATTAQUENT AVEC SUCCES UN SAILLANT ALLEMAND

Ils y détruisent des galeries de mines et font plusieurs prisonniers. — Deux cratères, causés par l'explosion de mines, restent aussi en leur possession.

Paris, 9. — Communiqué officiel de ce soir : "En Champagne, nous avons heureusement fait une attaque contre un saillant allemand dans la région de la Butte Mesnil; nous avons envahi les tranchées adverses, détruit des galeries de mines et nous avons ramené des prisonniers."

"Sur la rive gauche de la Meuse, il y a eu un assez vif duel d'artillerie dans la région de la côte 304. Il y a eu une canonnade intermittente sur le reste du front."

"Armée de l'Est : — Le duel d'artillerie a été assez vif à divers points du front. La mauvaise température continue."

Communiqué belge : — "L'artillerie et les lance-bombes allemands ont violemment bombardé la jetée de l'Yser et le secteur devant Dixmude, mais nos batteries ont répondu énergiquement."

### COMMUNIQUE DE DIMANCHE.

Paris, 10. — Le communiqué publié ce soir dit :

"A l'extrémité sud-est de la Butte Mesnil, les Allemands ont fait sauter deux mines; un engagement est survenu pour la position des deux cratères que nous avons occupés."

"La canonnade usuelle a eu lieu sur le reste du front."

"Armée de l'Est : — Le 9 décembre, il y a eu de violents duels d'artillerie sur le front de Monastir au lac Doirau. Les Anglais ont capturé des nouveaux postes turcs au sud de Seres."

Communiqué belge : — "A divers points le long du front belge, l'artillerie a été très active, particulièrement dans la direction de Dixmude et de Steenstraete."

## UN NAVIRE ALLEMAND DANS LES PARAGES D'HALIFAX

On guette avec anxiété ce maraudeur de haute mer, dont on se méfie

Halifax, N.-E., 9. — Avis de la présence d'un raider allemand dans l'Atlantique, est donné par les autorités de marine ici, en sus des avis de la présence de deux sous-marins quelque part le long des côtes de l'Atlantique.

Le vaisseau ainsi soupçonné d'être un raider est attentivement surveillé aujourd'hui, vu que d'après la position qu'il occupait la dernière fois qu'il a été vu il pouvait atteindre les eaux dans ce voisinage en un jour ou deux.

Les autorités navales, dans leur avis, disent que la patrouille des côtes sud-ouest d'Ecosse a laissé passer le navire suspect, dimanche, étant sous l'impression que c'était le navire hollandais "Gamma". On apprit plus tard que ce dernier était alors à Kirkwall.

Voici la description du vaisseau : 1,200 tonnes, coque noire avec fond rouge, ouvrages supérieurs en blanc, une cheminée que l'on croit noire.

Les officiers de marine pensent que le navire peut avoir des mines destinées à ce port, le plus important de la marine anglaise sur cette côte, ou à rendre dangereuses les routes suivies par les navires de troupes.

Les trois mots qui disent toute l'histoire d'une parfaite tasse de café, de la plantation à la table à déjeuner.

"Café Seal Brand."

En boîtes de 1/2, 1 et 2 livres. En grains—moulu—pulvérisé —aussi moulu fin pour percolateur. Ne se vend jamais en gros.

CHASE & SANBORN, MONTREAL.



**SNAP**  
SIGNIFIE UNE CHAMBRE DE BAIN SANS TACHE  
Pas de dur nettoyage en frottant et brossant — un peu de ce merveilleux nettoyeur sur un linge humide — et un léger frottement donnera au bain, au lavabo et aux tuiles une blancheur de neige et feront luire la plomberie. Procurez-vous le véritable.  
15c—Chez tous les vendeurs.

## LES ALLIES DOIVENT PRESENTER UN ULTIMATUM A LA GRECE

C'est ce que déclare le correspondant de l'agence Reuter. — La nouvelle serait digne de foi. — Les effets personnels des diplomates alliés envoyés au Pirée.

Londres, 10. — Le correspondant de l'agence Reuter, à Athènes, télégraphie en date de samedi :

"On a appris de source digne de foi qu'un ultimatum des Alliés sera présenté dimanche à la Grèce."

"Les ambassadeurs anglais et russe ont eu une audience avec le roi aujourd'hui et celui-ci a subsequmment demandé l'ambassadeur américain Les bagages personnels des diplomates de l'Entente ont été envoyés au Pirée."

### CONCENTRATION DE TROUPES A ATHENES

Londres, 10. — Des dépêches envoyées au "Weekly Despatch", et venant de l'île de Syra, datées de vendredi, disent que des rapports d'Athènes, sont à l'effet que des troupes arrivent continuellement et que vingt mille sont rassemblées dans et autour de la Capitale.

Les ambassadeurs alliés, ajoute-t-on, ont demandé l'explication de cette concentration et le premier ministre Lambros a répondu que c'était dans le but de maintenir l'ordre. La presse du gouvernement, à Athènes, admet que 1,600 partisans de Venizelos ont été arrêtés.

Les dépêches ajoutent que le maire d'Athènes, qui est âgé de 75 ans, et 188 autres ont été emprisonnés sous l'accusation de haute trahison et l'intention de perpétrer le meurtre.

## LES ROUMAINS REPRENENT L'OFFENSIVE AVEC SUCCES

Petrograd, via Londres, 10. — Les Roumains qui ont dû se retirer en Valachie orientale devant l'avance tautonne, ont fait halte à l'est de Ploechti, annonce aujourd'hui le Ministère de la guerre. Ils ont pris l'offensive sur la route de Ploechti à Buzen et ont refoulé les forces allemandes vers l'ouest.

Sur la frontière de Moldavie, les Russes continuent à avancer dans les vallées, en dépit d'une forte résistance.

Le communiqué officiel dit :

"Dans la vallée de Putna et au nord de Dorna Watra, le combat se continue. Au cours de leur avance, nos détachements ont rencontré une forte résistance de la part de l'ennemi. Nous continuons à progresser dans les environs de Trotus et de Cheboniaha."

"Sur le front de Roumanie, les Roumains ont pris l'offensive sur la route de Buzen à Phoehti et ont refoulé l'ennemi sur une position située au-delà de la rivière Gsikoval."

## UN NAVIRE MYSTERIEUX SILLONNE L'ATLANTIQUE

New-York, 10. — Un navire fortement armé et pourvu de tubes à torpilles a été signalé à environ cinq cents milles des Açores, au milieu de la route de navigation. d'après un aérogramme lancé ce soir aux navires marchands des Alliés de l'Entente par un croiseur français ou anglais mouillé au large de Sandy Hook.

Le message, d'abord envoyé en anglais et répété en italien, dit :

"Signalé, sept heures a.m., 4 décembre, longitude 48, 45 ouest, latitude 27.51 nord, un vapeur, environ 4,000 tonnes, 380 pieds de long, 45 de profondeur. Vaisseau bien armé et pourvu de tubes à torpilles. Avec une cheminée courte et large, et deux mâts. Vapeur probablement à grande vitesse. Prenez toutes les précautions."



## UN INCENDIE CONSIDERABLE DANS LA CAPITALE

Le centre des affaires est ravagé par le feu. — Les dommages s'élèvent à \$75,000.

(Du correspondant au Canada)

Ottawa, 9 — Un incendie qui s'est déclaré vers deux heures et demie ce matin a causé des dommages pour plus de \$75,000 et a détruit six magasins au cœur même du quartier des affaires, rue Sparks, entre les rues Bank et O'Connor, avant qu'on ait réussi à le contrôler, le feu, uni à l'eau et à la fumée, avait déjà détruit le magasin de Harry Langford, bijoutier, où on croit qu'il a originaire; ceux de la Compagnie F. W. Woolworth, de la Nixon Confectionery Company, de Harry Brouse, bijoutier; les bureaux de The Marquand Chambers; la pharmacie Quinn; la librairie de J. Basil Reid, et le sous-bassement de la Compagnie L. N. Poulin.

C'est un homme de police qui, en faisant sa ronde, s'aperçut le premier de l'incendie. Une fumée épaisse sortait à travers le premier étage de l'établissement Langford. En quelques minutes le feu perça les plafonds des bureaux des autres étages. Ces bureaux étaient occupés par le Dr Liddle, dentiste; Scrivens & Stockes, courtiers en immeubles; Hult et Bloddeau, tailleurs; Mme Treaham, tailleur pour dames et Harold Shipman, solliciteur de brevets. Les pertes sont en grande partie couvertes par les assurances.

Lorsque les pompiers arrivèrent, les flammes s'élevaient déjà fraye un chemin aux étages supérieurs. Un pompier du nom de Charles Debarge, de la caserne No 2, se blessa gravement en tombant du deuxième étage au milieu de vitres cassées. Il fut transporté à l'hôpital Saint-Luc, le visage tout coupé.

C'est n'est qu'après des efforts répétés à travers la fumée aveuglante, que les pompiers purent maîtriser les flammes; mais celles-ci avaient déjà causé de grands dégâts. Il fut impossible de rien sauver du contenu des magasins incendiés.

C'est la Compagnie F. W. Woolworth (magasins à 5, 10 et 15 cents) qui semble avoir perdu le plus par suite de l'incendie. D'autres ont aussi perdu énormément, soit par le feu, soit par l'eau, soit par la fumée. Des jouets d'une valeur de plusieurs milliers de dollars ont été complètement détruits. La Noël ne sera pas gaie pour certains petits dont les parents se ressentent des temps durs et qui avaient déjà décidé d'acheter les cadeaux au magasin de 5, 10 et 15 cents.

UN ESTIME DES PERTES

Plusieurs propriétaires n'ont pu encore donner une estimation des pertes qu'ils ont subies; mais on juge qu'elles s'élèveront à \$75,000 dont les deux-tiers sont couverts par des assurances.

En voici une liste détaillée : Une bâtisse, propriété de Mme G. Denis Lemoine, 505 rue Wilbroad; pertes de \$8,000 entièrement couvertes par l'assurance.

Geo. A. Quinn, pharmacien, rue Sparks; pertes de marchandises de \$5,000; assurances inconnues.

P. W. Woolworth Co., Ltd., magasins de 5, 10 et 15 cents; pertes de \$25,000; assurances inconnues.

Reid's Book Store, librairie; pertes de \$5,000 par l'eau.

H. Brouse, bijoutier; pertes de \$1,000, entièrement couvertes.

H. Langford, bijoutier; pertes de \$6,000, en partie couvertes.

Walter Nixon, confiseur; pertes de \$5,000, en partie couvertes.

L. N. Poulin, Ltee; pertes considérables par l'eau et la fumée qu'on n'a pas pu estimer encore, mais entièrement couvertes par les assurances.

Dr W. H. Lydell, dentiste; pertes de \$300, en partie couvertes.

W. E. Scrivens, courtier en immeubles; pertes de \$200.

L. N. Stokes, agent à commission; \$500.

J. C. Murdoch, tailleur; pertes de \$1,000, en partie couvertes.

Harold Shipman, solliciteur de brevets; pertes de \$400.

Mme K. Teahan, modiste; environ \$200.

Robert Darling, architecte; \$500.

R. Sparks, courtier en assurances; pertes, \$200.

McKechnie & Co., comptables; \$300.

Taylor & Horwood, architectes; \$200.

Ottawa Jewelry Mfg. Co.; \$200.

National Mercantile Agency; \$6,000.

North America Equipment Co.; \$100.

W. Anderson, imprimeur; \$200.

Miss Carey, modiste; \$200.

T. J. Claffy, agent à commission; \$200.

Hutt & Bloddeau, marchands tailleurs; pertes par l'eau, \$500.

## UN MALANDRIN EST COFFRE AU SORTIR D'UNE RUEILLE

P. Petrusky, alias "Deadwood Dick" devra répondre à 14 accusations portées contre lui.

Un voleur de grand chemin du nom de P. Petrusky, alias "Deadwood Dick", comme l'appelaient ses camarades, a été arrêté hier matin dans une rueille du Boulevard St-Laurent, par les détectives Tierney, Forget, Walsh, Norman et Lapierre.

Non moins de 14 accusations pèsent sur le prisonnier et la dernière en date est celle d'avoir dévalisé un nommé J. Couchette résidant au No 43 Craig.

Les détectives s'acheminaient vers le nord de la ville lorsqu'ils entendirent des cris d'appels au secours. Ils s'élancèrent vers l'endroit d'où venaient les cris et comme ils allaient pénétrer dans une rueille très sombre, Petrusky vint tomber dans leurs bras. Renversé sur le sol par Tierney qui s'était armé de son revolver, Petrusky se releva vivement et entreprit une lutte désespérée contre les policiers qui réussirent toutefois à le maîtriser et à le conduire au poste.

Là il fut identifié par le détective Walsh qui se rappela avoir opéré l'arrestation du même individu il y a quelques semaines sur prévention d'avoir cambriolé les établissements de Louie, le bottier, rue St-Laurent, d'Adler, rue Craig et d'un autre sur la rue Windsor.

Deux de ses compagnons ont comparu devant le juge Bazin il y a une dizaine de jours et ont été condamnés chacun à quatre ans de pénitencier. Petrusky et Nicklos furent acquittés, la police s'étant vue dans l'impossibilité d'établir une preuve positive contre eux.

Cette fois, Petrusky a été identifié par Couchette, sa dernière victime, qui déclara avoir été assommé et pillé par le malandrin après avoir fait sa rencontre rue St-Laurent. Le prévenu a été traduit devant le recorder Geoffroy sur l'accusation de port d'arme illégale. Il subira son procès le 15. De là il fut conduit en Cour de Police devant le juge Leet afin de répondre aux multiples accusations inscrites à son délit. Son procès dans ces cas a été fixé à demain.

## ASSOCIATION QUI VEUT LE COUVRE-FEU!

Le Bien-Etre de la Jeunesse et cette pratique d'une autre époque. — Le rétablira-t-on?

M. J. E. Bernier, au nom de l'Association du Bien-Etre de la Jeunesse, nous communique ce qui suit. A nos lecteurs d'apprécier. Voici : "Qui n'a vu dans les rues de Montréal se promener à des onze heures du soir et même davantage de tout jeunes enfants?"

"A ceux qui savent quelles mauvaises influences peuvent avoir des sorties nocturnes comme celles-là par les rues de notre ville, sur de jeunes intelligences, à ceux qui déplorent le manque de surveillance et les rencontres dangereuses qui se présentent, à ceux qui connaissent quel est le lourd fardeau des parents impuissants à retenir dans le sentier du devoir des enfants qui pensent que tout est permis, l'Association du Bien-Etre de la Jeunesse offre une aide efficace. Conscient de son but, et fidèle à son motto "Rendre la jeunesse meilleure", assurée de l'encouragement des classes dirigeantes religieuses et civiles, l'Association demande aux autorités municipales d'édicter un règlement pour qu'on ne voit plus après 9 heures du soir sur les rues, des enfants de moins de quinze ans qui ne sont pas accompagnés de leurs parents."

Notre archevêque, vénérable à l'Église Saint-Pierre, le 12 novembre dernier, à l'occasion de la fête patronale de cette société.

"Après la messe, monsieur le maire, MM. les Commissaires et plusieurs échevins présents se faisaient le fidèle écho de l'autorité diocésaine, encourageant les directeurs à continuer leur effort; et promettaient leur appui. Comment se fait-il que des parents oublieux de leur devoir laissent aux mains du hasard le soin d'élever leur famille, s'endorment paisibles et contents quand leurs enfants, le soir, bien tard, s'amuse au dehors ? D'où vient d'un côté cet excès de confiance et de l'autre cet engouement des sorties nocturnes ?

"La réponse est simple, un grand nombre de parents sont impuissants et ne peuvent garder près du foyer leurs enfants qui ont dépassé le cap tant envié de la quinzième année. C'est pour venir en aide à la discipline parentale, c'est pour sauvegarder la morale exposée, c'est pour protéger l'enfance enfin, que l'Association du Bien-Etre de la Jeunesse se met en tête d'un mouvement comme celui-ci. A l'exemple de nombreuses villes, imitant en cela les âges de foi des siècles écoulés, l'Association demande de rétablir l'antique coutume du couvre-feu traditionnel. Il y a trois semaines l'échevin Elie a fait un avis de motion au conseil que, dans trente jours il proposerait qu'un règlement à cet effet soit adopté, le terme approche."

LES FRAIS DE L'ENQUETE SERONT AVANCES PAR LA VILLE

Le juge MacDougall décide que Montréal devra débours l'argent nécessaire à la poursuite de l'enquête. — La ville excipe de ce jugement.

Le juge MacDougall vient de décider que la ville devra faire les avances de frais nécessaires pour couvrir les frais de l'enquête de la ville. Le juge avait pris cette question en délibéré lundi dernier après avoir entendu l'avocat des requérants, M. Lavery, et l'avocat de la ville, M. Paul Emile Lamarche. Il a fait connaître sa décision samedi matin. M. Lamarche a déposé une déclaration entre les mains du greffier de l'enquête, M. Angers, disant que la ville de Montréal n'avait pas le droit de jugement rendu et sans admettre que le tribunal tel que constitué a juridiction pour enquêter sur toutes les matières mentionnées dans la requête des requérants elle se réserve, pour ce qui concerne la décision rendue relativement aux avances de frais, à être faite par la ville, pour la conduite de l'enquête, tous les recours autorisés par la loi.

Le juge avait à décider si l'article 594 et les articles 584 et 595 des Statuts Révisés se complètent l'un et l'autre ou s'ils sont indépendants. L'article 584 dit qu'une enquête municipale peut être tenue par une commission royale sur l'ordre du lieutenant-gouverneur en conseil qui nomme aussi le commissaire enquêteur. L'article 594 dit que tous les frais d'une telle enquête seront payés par la ville. D'après l'article 594 une enquête sur les affaires municipales peut être tenue lorsque le conseil municipal ou cinquante électeurs au moins en font la demande; le juge enquêteur aura alors tous les pouvoirs qui sont conférés par ce ou par toute loi au sujet des enquêtes sur la chose publique.

M. Lavery prétendait qu'en vertu du dernier article cité, le juge MacDougall a, dans cette enquête, les mêmes pouvoirs qu'un commissaire royal nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, cette enquête portant sur la chose publique. M. Lavery prétend aussi que l'article 595 s'applique à l'article 594 et la complète; alors tous les frais de l'enquête doivent être à la charge de la ville.

M. Charles Laurendeau, chef du contentieux de la ville, s'opposait absolument à une telle interprétation de la loi. Il faisait remarquer que l'article 594 est antérieur à l'article 595. On ne peut logiquement prétendre qu'un juge agissant d'après celle de ces lois qui a été adoptée la première, disant-il, puisse avoir en vertu de cette première loi des pouvoirs qui n'ont été accordés que plusieurs années plus tard par une autre loi. Les deux lois en question ne se complètent donc pas l'une l'autre et existent séparément.

La loi qui accorde une enquête municipale à la demande de cinquante électeurs, déclare clairement que le juge dans son rapport devra s'occuper de la question des frais. Cet article, prétendait l'avocat de la ville, ne peut donc pas être interprété comme permettant au conseil municipal d'être exonéré de la charge de la ville. Lorsque l'article 595 dit que le juge enquêteur aura tous les pouvoirs accordés par toutes les lois au sujet des enquêtes publiques, cela veut dire que le juge aura le droit d'appeler des témoins, de les obliger à rendre témoignage, etc.

Le juge a donc décidé que la ville de Montréal devra débours l'argent nécessaire à la poursuite de l'enquête. — La ville excipe de ce jugement.

LES ENQUETES FORTIN ET PANNETON

On peut dire, déclare le juge, que les 50 requérants ont agi pour la Corporation et pour les citoyens en général, en instituant une procédure qu'il était du devoir du conseil de demander, après le rapport du juge Panneton, ce devoir le conseil n'a pas rempli. Alors pour qu'il y ait une enquête, les fonds de la corporation, pour garantir les frais, etc., ne seraient-ils pas mis à la disposition d'un corps représentant les contribuables et les électeurs agissant dans l'intérêt de toute la ville et qui, en vertu du même article 594, ont le même pouvoir que le conseil de demander l'institution d'une enquête. L'action des requérants est en quelque sorte, une arme pour forcer la main des autorités municipales si elles ne se décident pas à agir. Une fois que l'enquête est commencée, elle appartient à la ville comme ensemble et non à quelques individus. Les requérants comme preuve de leur bonne foi sont tenus de déposer une somme de \$500 pour garantir les frais. Mais comme cette somme n'est pas versée, le conseil ne pourrait-elle couvrir tous les frais de l'enquête, greffier, sténographe, témoins, papeterie, huissier, etc., si l'enquête a lieu ?

D'ailleurs, dit le juge, la ville elle-même a reconnu le principe de son obligation à avancer les fonds nécessaires pour couvrir les frais lorsque déjà d'autres enquêtes ont été demandées par le conseil, en ce que les enquêtes récentes Fortin et Panneton. Le juge a, dans ces deux cas, ordonné au trésorier de la ville, en vertu de l'article 595, d'avancer les fonds nécessaires, bien que l'enquête fut tenue en vertu de l'article 594, exactement comme dans l'enquête présente. Or les juges Panneton et Fortin auraient-ils eu le droit d'ordonner à la ville d'avancer les fonds suffisants à couvrir les frais de l'enquête, sans dans l'article 595 ? Si la chose était permise alors pourquoi ne le serait-elle pas maintenant ?

Le juge dans son rapport conclut que la ville de Montréal devra débours l'argent nécessaire à la poursuite de l'enquête. — La ville excipe de ce jugement.

LES ENQUETES FORTIN ET PANNETON

On peut dire, déclare le juge, que les 50 requérants ont agi pour la Corporation et pour les citoyens en général, en instituant une procédure qu'il était du devoir du conseil de demander, après le rapport du juge Panneton, ce devoir le conseil n'a pas rempli. Alors pour qu'il y ait une enquête, les fonds de la corporation, pour garantir les frais, etc., ne seraient-ils pas mis à la disposition d'un corps représentant les contribuables et les électeurs agissant dans l'intérêt de toute la ville et qui, en vertu du même article 594, ont le même pouvoir que le conseil de demander l'institution d'une enquête. L'action des requérants est en quelque sorte, une arme pour forcer la main des autorités municipales si elles ne se décident pas à agir. Une fois que l'enquête est commencée, elle appartient à la ville comme ensemble et non à quelques individus. Les requérants comme preuve de leur bonne foi sont tenus de déposer une somme de \$500 pour garantir les frais. Mais comme cette somme n'est pas versée, le conseil ne pourrait-elle couvrir tous les frais de l'enquête, greffier, sténographe, témoins, papeterie, huissier, etc., si l'enquête a lieu ?

D'ailleurs, dit le juge, la ville elle-même a reconnu le principe de son obligation à avancer les fonds nécessaires pour couvrir les frais lorsque déjà d'autres enquêtes ont été demandées par le conseil, en ce que les enquêtes récentes Fortin et Panneton. Le juge a, dans ces deux cas, ordonné au trésorier de la ville, en vertu de l'article 595, d'avancer les fonds nécessaires, bien que l'enquête fut tenue en vertu de l'article 594, exactement comme dans l'enquête présente. Or les juges Panneton et Fortin auraient-ils eu le droit d'ordonner à la ville d'avancer les fonds suffisants à couvrir les frais de l'enquête, sans dans l'article 595 ? Si la chose était permise alors pourquoi ne le serait-elle pas maintenant ?

Le juge dans son rapport conclut que la ville de Montréal devra débours l'argent nécessaire à la poursuite de l'enquête. — La ville excipe de ce jugement.

LES ENQUETES FORTIN ET PANNETON

On peut dire, déclare le juge, que les 50 requérants ont agi pour la Corporation et pour les citoyens en général, en instituant une procédure qu'il était du devoir du conseil de demander, après le rapport du juge Panneton, ce devoir le conseil n'a pas rempli. Alors pour qu'il y ait une enquête, les fonds de la corporation, pour garantir les frais, etc., ne seraient-ils pas mis à la disposition d'un corps représentant les contribuables et les électeurs agissant dans l'intérêt de toute la ville et qui, en vertu du même article 594, ont le même pouvoir que le conseil de demander l'institution d'une enquête. L'action des requérants est en quelque sorte, une arme pour forcer la main des autorités municipales si elles ne se décident pas à agir. Une fois que l'enquête est commencée, elle appartient à la ville comme ensemble et non à quelques individus. Les requérants comme preuve de leur bonne foi sont tenus de déposer une somme de \$500 pour garantir les frais. Mais comme cette somme n'est pas versée, le conseil ne pourrait-elle couvrir tous les frais de l'enquête, greffier, sténographe, témoins, papeterie, huissier, etc., si l'enquête a lieu ?

D'ailleurs, dit le juge, la ville elle-même a reconnu le principe de son obligation à avancer les fonds nécessaires pour couvrir les frais lorsque déjà d'autres enquêtes ont été demandées par le conseil, en ce que les enquêtes récentes Fortin et Panneton. Le juge a, dans ces deux cas, ordonné au trésorier de la ville, en vertu de l'article 595, d'avancer les fonds nécessaires, bien que l'enquête fut tenue en vertu de l'article 594, exactement comme dans l'enquête présente. Or les juges Panneton et Fortin auraient-ils eu le droit d'ordonner à la ville d'avancer les fonds suffisants à couvrir les frais de l'enquête, sans dans l'article 595 ? Si la chose était permise alors pourquoi ne le serait-elle pas maintenant ?

Le juge dans son rapport conclut que la ville de Montréal devra débours l'argent nécessaire à la poursuite de l'enquête. — La ville excipe de ce jugement.

LES ENQUETES FORTIN ET PANNETON

On peut dire, déclare le juge, que les 50 requérants ont agi pour la Corporation et pour les citoyens en général, en instituant une procédure qu'il était du devoir du conseil de demander, après le rapport du juge Panneton, ce devoir le conseil n'a pas rempli. Alors pour qu'il y ait une enquête, les fonds de la corporation, pour garantir les frais, etc., ne seraient-ils pas mis à la disposition d'un corps représentant les contribuables et les électeurs agissant dans l'intérêt de toute la ville et qui, en vertu du même article 594, ont le même pouvoir que le conseil de demander l'institution d'une enquête. L'action des requérants est en quelque sorte, une arme pour forcer la main des autorités municipales si elles ne se décident pas à agir. Une fois que l'enquête est commencée, elle appartient à la ville comme ensemble et non à quelques individus. Les requérants comme preuve de leur bonne foi sont tenus de déposer une somme de \$500 pour garantir les frais. Mais comme cette somme n'est pas versée, le conseil ne pourrait-elle couvrir tous les frais de l'enquête, greffier, sténographe, témoins, papeterie, huissier, etc., si l'enquête a lieu ?

D'ailleurs, dit le juge, la ville elle-même a reconnu le principe de son obligation à avancer les fonds nécessaires pour couvrir les frais lorsque déjà d'autres enquêtes ont été demandées par le conseil, en ce que les enquêtes récentes Fortin et Panneton. Le juge a, dans ces deux cas, ordonné au trésorier de la ville, en vertu de l'article 595, d'avancer les fonds nécessaires, bien que l'enquête fut tenue en vertu de l'article 594, exactement comme dans l'enquête présente. Or les juges Panneton et Fortin auraient-ils eu le droit d'ordonner à la ville d'avancer les fonds suffisants à couvrir les frais de l'enquête, sans dans l'article 595 ? Si la chose était permise alors pourquoi ne le serait-elle pas maintenant ?

Le juge dans son rapport conclut que la ville de Montréal devra débours l'argent nécessaire à la poursuite de l'enquête. — La ville excipe de ce jugement.

LES ENQUETES FORTIN ET PANNETON

On peut dire, déclare le juge, que les 50 requérants ont agi pour la Corporation et pour les citoyens en général, en instituant une procédure qu'il était du devoir du conseil de demander, après le rapport du juge Panneton, ce devoir le conseil n'a pas rempli. Alors pour qu'il y ait une enquête, les fonds de la corporation, pour garantir les frais, etc., ne seraient-ils pas mis à la disposition d'un corps représentant les contribuables et les électeurs agissant dans l'intérêt de toute la ville et qui, en vertu du même article 594, ont le même pouvoir que le conseil de demander l'institution d'une enquête. L'action des requérants est en quelque sorte, une arme pour forcer la main des autorités municipales si elles ne se décident pas à agir. Une fois que l'enquête est commencée, elle appartient à la ville comme ensemble et non à quelques individus. Les requérants comme preuve de leur bonne foi sont tenus de déposer une somme de \$500 pour garantir les frais. Mais comme cette somme n'est pas versée, le conseil ne pourrait-elle couvrir tous les frais de l'enquête, greffier, sténographe, témoins, papeterie, huissier, etc., si l'enquête a lieu ?

D'ailleurs, dit le juge, la ville elle-même a reconnu le principe de son obligation à avancer les fonds nécessaires pour couvrir les frais lorsque déjà d'autres enquêtes ont été demandées par le conseil, en ce que les enquêtes récentes Fortin et Panneton. Le juge a, dans ces deux cas, ordonné au trésorier de la ville, en vertu de l'article 595, d'avancer les fonds nécessaires, bien que l'enquête fut tenue en vertu de l'article 594, exactement comme dans l'enquête présente. Or les juges Panneton et Fortin auraient-ils eu le droit d'ordonner à la ville d'avancer les fonds suffisants à couvrir les frais de l'enquête, sans dans l'article 595 ? Si la chose était permise alors pourquoi ne le serait-elle pas maintenant ?

Le juge dans son rapport conclut que la ville de Montréal devra débours l'argent nécessaire à la poursuite de l'enquête. — La ville excipe de ce jugement.

LES ENQUETES FORTIN ET PANNETON

On peut dire, déclare le juge, que les 50 requérants ont agi pour la Corporation et pour les citoyens en général, en instituant une procédure qu'il était du devoir du conseil de demander, après le rapport du juge Panneton, ce devoir le conseil n'a pas rempli. Alors pour qu'il y ait une enquête, les fonds de la corporation, pour garantir les frais, etc., ne seraient-ils pas mis à la disposition d'un corps représentant les contribuables et les électeurs agissant dans l'intérêt de toute la ville et qui, en vertu du même article 594, ont le même pouvoir que le conseil de demander l'institution d'une enquête. L'action des requérants est en quelque sorte, une arme pour forcer la main des autorités municipales si elles ne se décident pas à agir. Une fois que l'enquête est commencée, elle appartient à la ville comme ensemble et non à quelques individus. Les requérants comme preuve de leur bonne foi sont tenus de déposer une somme de \$500 pour garantir les frais. Mais comme cette somme n'est pas versée, le conseil ne pourrait-elle couvrir tous les frais de l'enquête, greffier, sténographe, témoins, papeterie, huissier, etc., si l'enquête a lieu ?

D'ailleurs, dit le juge, la ville elle-même a reconnu le principe de son obligation à avancer les fonds nécessaires pour couvrir les frais lorsque déjà d'autres enquêtes ont été demandées par le conseil, en ce que les enquêtes récentes Fortin et Panneton. Le juge a, dans ces deux cas, ordonné au trésorier de la ville, en vertu de l'article 595, d'avancer les fonds nécessaires, bien que l'enquête fut tenue en vertu de l'article 594, exactement comme dans l'enquête présente. Or les juges Panneton et Fortin auraient-ils eu le droit d'ordonner à la ville d'avancer les fonds suffisants à couvrir les frais de l'enquête, sans dans l'article 595 ? Si la chose était permise alors pourquoi ne le serait-elle pas maintenant ?

**X** Fabricants de bons cigares depuis plus de 70 ans. **X**

## PANATELAS

DE

## DAVIS

Couteaux détaillants plus que la plupart des olgares de 10c.

**X** En avez-vous fumé un? **X**

206—4-7-11-14-15-21-25-28

## CHEMINS DE FER ET NAVIGATION

### CANADIAN NORTHERN

### CHANGEMENT D'HORAIRE

Lundi, le 11 décembre, 1916.

Pour détails s'adresser à l'agent des billets de la ville, 230 rue St-Jacques, ou au bureau des billets de la gare, rue Ste-Catherine-Est.

## LIGNE ELDER-DEMPSTER

SERVICE DU SUD AFRICAIN DE ST-JEAN, N.B.

S.S. PATANI... 30 décembre Entrepôt frigorifique sur chaque valise. Pour fret, taxes et détails, s'adresser à ELDER-DEMPSTER & CO., LIMITED, 135 Ed. Board of Trade, Montréal.

## RECEPTION

Le maire, les échevins et les commissaires donneront une réception à l'hôtel de ville, à 3 heures p.m., mercredi, le 13 décembre 1916, en l'honneur de Leurs Excellences le Gouverneur-Général et Lady Devonshire.

Les citoyens en général sont cordialement invités à y assister. Leurs Excellences seront reçues dans la salle du Conseil, et tous les citoyens qui désirent leur être présentés devront se pourvoir d'une carte de visite qu'ils devront remettre à l'aide-de-camp avant d'être présentés.

Les citoyens sont instamment priés de quitter la salle du Conseil après avoir été présentés, afin d'éviter l'encombrement et la confusion.

L.-O. DAVID, Greffier de la Cité.

Hôtel de Ville, Montréal, 9 décembre 1916.

LE GOUVERNEUR GENERAL A L'UNIVERSITE LAVAL

L'Université Laval recevra, demain, à cinq heures du soir, Sa Excellence le duc de Devonshire et sa suite.

La réception aura lieu dans le grand salon de l'Université, puis l'on se rendra ensuite à la salle des "Promotions" où les professeurs en togo, présenteront leurs hommages au nouveau Gouverneur-Général du Canada et à son épouse.

On pourra se procurer des billets des lundi, 11 décembre, au parloir du collège, 232, rue Bleury.

DES SOIREES

(Suite de la dernière page)

4.— La fête du château de Ramsay. Conférence par M. Louis Raoul Delormier.

5.— Valse. Visions. — Hartman. La Musique de Montréal.

6.— Récitation, Mlle Auroré Miron. (Élève de Mlle Idola St-Jean).

7.— Chant, Le couteau. Théod. Botrel. M. Arthur Lapierre.

8.— a) Berceuse, Jocelyn. Godard. b) Mélodie, Lost Chord, Sullivan. "O CANADA".

La Musique de Montréal. Accompagnatrice, Mme Arthur Lapierre.

MORT DE M. JEAN PAUL DESJARDINS

Nous sommes au regret d'annoncer la mort de M. Jean Paul Desjardins, fils de M. Roland Desjardins, tailleur de Richer & Desjardins, survenue hier, au domicile de son père, 220 rue Edouard-Charles.

M. Desjardins n'était âgé que de 18 ans et 3 mois et suivait les cours du Mont St-Louis.

Le "Canada", offre à M. Desjardins et à sa famille, l'expression de sa vive sympathie.

GUERISON ETONNANTE DE LA NEURALGIE. SOULAGEMENT MAGIQUE DU MAL DE TETE

NERVILINE EST LE REMEDE LE PLUS EFFICACE CONNU.

La raison pour laquelle Nerviline est un remède infallible contre la névralgie, c'est qu'elle possède deux propriétés très remarquables. D'abord son merveilleux pouvoir de pénétrer profondément dans les tissus, ce qui lui permet d'atteindre la source de la congestion. Et vous savez que lorsque la congestion est enrayée la douleur cesse.

Nerviline possède une autre propriété non moins importante, c'est de régulariser la circulation dans les parties affectées, ce qui empêche le retour de la congestion.

Nerviline est un remède garanti.

25c. Chez tous les vendeurs partout, ou directement de Cartthozope Co., Kingston, Canada.

## LES REPRESENTANTS DES CORPS PUBLICS A L'HOTEL DE VILLE

Ils assistent à une querelle entre commissaires et échevins et se retirent sans avoir pu faire de suggestions concernant le budget.

La scission qui existe entre les commissaires et les échevins a paru s'accroître samedi matin, lorsque M. Larivière s'est rendu à l'hôtel de ville pour assister à la séance du conseil municipal.

M. Larivière, comme nous nous l'entendons, a été reçu par le maire, M. L. O. David, et par les échevins.

Les représentants du "Board of Trade", de la Chambre de Commerce et de l'Association des Manufacturiers, qui étaient venus sur invitation spéciale pour exposer leurs vues sur le budget, assisteront à cette séance.

Le maire, ayant prétendu qu'il est impossible de réduire les dépenses d'administration et de combler le déficit sans avoir recours à la taxe mobilière sur la propriété foncière, le leader du conseil lui répondit tout simplement que ses collègues n'étaient pas d'accord avec lui.

Le débat, avec le résultat qu'ils durent s'en retourner sans avoir fait d'étude, ni de suggestions.

M. Larivière fit de plus remarquer que le bureau des commissaires aurait bien pu consulter les échevins avant de préparer le budget. Le conseil n'aurait pas été invité alors à l'adopter aveuglément et à le renvoyer parce que mal préparé.

— Nous ne vous avons pas invités, s'écria alors le maire, et si la chose était à refaire nous ne vous inviterions pas plus.

# Le Canada

Montréal, Lundi, 11 décembre 1916.

## Les listes électorales de Montréal

### L'IMPORTANCE DE SE FAIRE INSCRIRE ET OU SE FAIRE INSCRIRE

La moitié des vingt jours accordés pour la révision des listes électorales de Montréal et pour l'inscription des électeurs réclamant le droit de vote sous un autre titre que celui de propriétaire ou de locataire, — est maintenant expirée.

Il reste encore la présente semaine et trois jours de la semaine prochaine. Nous voulons aujourd'hui renouveler à nos amis l'invitation que nous leur avons déjà faite de ne pas négliger de se faire inscrire ou de constater qu'ils sont bien et dûment inscrits.

Nous tenons à bien spécifier que les nouvelles listes électorales préparées à l'hôtel de ville, ne contiennent que les noms des propriétaires, locataires et occupants; tous les autres électeurs doivent se faire inscrire, quand même ils se seraient fait inscrire il y a deux ans. Cette inscription antérieure ne vaut qu'une fois. Elle doit être renouvelée à chaque révision. Elle ne servira pas pour la liste qui sera établie en 1918.

Nous insistons de nouveau sur l'importance de l'inscription sur les listes actuelles, lesquelles serviront nécessairement aux élections générales fédérales, puisqu'elles resteront en vigueur jusqu'à 1919.

De nombreux bureaux d'inscription, dont la liste est publiée dans une autre partie du journal, ont été organisés pour éviter aux électeurs la perte de temps nécessaire pour se faire inscrire à l'hôtel de ville. A ces bureaux, nos amis trouveront les formules à remplir et un commissaire de la Cour Supérieure pour recevoir leur serment.

Nous recommandons à nos amis de vouloir bien s'inscrire dans les bureaux désignés dans cette liste, où ils seront certains que leur inscription sera correctement faite. On nous signale en effet une manœuvre assez ingénieuse mais malhonnête de nos adversaires, qui vont chez les libéraux, à domicile, solliciter des inscriptions, dans l'intention de supprimer ensuite ces inscriptions et d'enlever ainsi des votes au parti libéral. On devra pour la même raison, éviter de se faire inscrire dans les bureaux ouverts par les organisations conservatrices.

Déjà, un bon nombre d'électeurs sont venus s'inscrire aux bureaux du "Canada", rue Saint-Jacques, No 73, et dans les autres bureaux ouverts par nos amis. Nous espérons que cela va continuer et que le temps expiré, il n'y aura pas un électeur libéral qui aura négligé de se faire inscrire au bon endroit.

## Notre nickel en Allemagne

### QUE LE GOUVERNEMENT BORDEN SE DEFENDE DE L'ACCUSATION PORTEE CONTRE LUI

Le télégramme de M. Bonar Law sur lequel la presse conservatrice s'appuie pour déclarer le gouvernement Borden complètement justifié dans l'affaire du nickel, dit qu'il ne pouvait être question de prohiber l'exportation du nickel aux Etats-Unis, car ce nickel était une matière première nécessaire aux industries qui fabriquent des munitions pour l'Angleterre.

Or, comme question de fait, le gouvernement impérial a prohibé l'exportation d'Angleterre de tout ce qui pouvait servir à la fabrication des munitions; cependant, des permissions spéciales d'exportation étaient toujours accordées pour les besoins des nations alliées, France, Italie et Russie; ce qui permettait un contrôle minutieux de la destination de ces exportations.

Qui aurait empêché d'en faire autant au Canada, si l'exportation du nickel en masse avait été prohibée, et de permettre spécialement l'exportation des quantités suffisantes pour tel ou tel établissement américain travaillant pour les Alliés, la matte étant affiniée à l'usine de l'International Nickel Co. pour le compte et sous la responsabilité de ces établissements?

Après tout, c'est peut-être ce qui se fait actuellement et ce que M. Bonar Law entend par "les mesures que l'on est en train d'adopter".

On n'a jamais attaqué le gouvernement Borden parce qu'il permettait l'exportation du nickel aux établissements industriels des Etats-Unis.

L'accusation spécifique, est que le "Deutschland" a pris aux Etats-Unis deux chargements de nickel canadien, qu'il a transporté en Allemagne où il servira à tuer ou blesser les volontaires canadiens et leurs camarades des armées alliées.

A cette accusation, le gouvernement Borden n'a opposé aucune défense.

Il a d'abord prétendu que le nickel du "Deutschland" avait été extrait de minerais des Etats-Unis.

Puis que c'était du nickel provenant de la colonie française de la Nouvelle Calédonie.

Puis encore qu'il provenait d'articles en nickel qui avaient été refondus.

Finalement, on vient de produire un câblogramme de M. Bonar Law disant que le gouvernement impérial approuvait le gouvernement Borden d'avoir permis que les établissements industriels américains pussent s'approvisionner de nickel canadien.

Cette dernière excuse, pas plus que les autres, ne répond à l'accusation qui reste irréfutable et irréfutée.

## Un parti agraire

### LES AGRICULTEURS DE L'OUEST SE DONNENT UN PROGRAMME POLITIQUE

Il vient de se former à Winnipeg une consolidation, une fédération plutôt, des organisations de cultivateurs de l'Ouest, qui, consciente de la puissance que lui donne le vote de ses 60,000 adhérents, s'est organisée en parti politique avec un programme bien défini.

Ce programme se rapproche sur bien des points de celui du parti libéral, tandis que, sur d'autres, il devient tout à fait radical et tourne vers le socialisme d'Etat.

Dans tous les cas, ce programme est aux antipodes de celui du parti conservateur, avec lequel il n'a aucun point de contact.

Il demande un tarif préférentiel de 50 p. cent. des droits pour les produits britanniques.

L'adoption de la convention Taft-Fielding avec les Etats-Unis, rejetée en 1911, si elle est encore possible et l'inclusion sur la liste des admissions en franchise de toutes les denrées alimentaires, ainsi que de tous les ob-

jets que consomme le cultivateur.

Il comporte la nationalisation des moyens de transport; la location des ressources naturelles; le suffrage féminin; l'autonomie complète des provinces et la législation directe par le peuple, au moyen de l'initiative et du referendum.

Pour compenser les pertes de revenu que causeraient au trésor les diminutions du tarif des douanes, il propose l'impôt sur le revenu et une taxe spéciale sur les terrains tenus non exploités, dans un but spéculatif.

C'est évidemment, un parti agraire qui se forme ainsi dans l'Ouest; ce parti, disposant de 60,000 votes, aura une influence considérable aux élections et pourra probablement assurer l'élection de ses candidats dans nombre de collèges électoraux.

Mais il n'est pas encore en état d'imposer son programme au reste du pays, s'il veut rester isolé et ne pas conclure d'alliance avec les autres partis.

S'il met à sa tête des hommes clairvoyants et diplomates, il pourra probablement, au moyen d'une alliance avec le parti libéral, obtenir la réalisation d'une partie importante de son programme, dès à présent, quitte à remettre le reste aux soins de futurs parlements.

La constitution de ce parti agraire dans l'Ouest est la conséquence immédiate de la victoire du parti conservateur protectionniste en 1911, et du refus persistant du gouvernement Borden de tenir compte des besoins de la population agricole des provinces de l'Ouest.

Le parti libéral, en se faisant un devoir de concilier les intérêts de l'Ouest agricole avec ceux de l'Est manufacturier, avait réussi, jusqu'à 1911, à donner satisfaction aux populations de l'Ouest. L'exclusivisme du parti conservateur, qui s'appuie sur les manufacturiers, a produit ce mouvement de ségrégation dont le résultat pourra être constaté aux prochaines élections générales, résultat qui ne pourra être que désastreux pour le parti tory.

### A propos de la vie chère

#### La question du beurre

La production du beurre au Canada a été beaucoup plus considérable, pendant la dernière saison que les années précédentes. La statistique des arrivages à Montréal constate qu'il y a été reçu pendant la saison 490,000 boîtes de 56 livres, dont 177,000 boîtes ont été exportées.

Les entrepôts publics accusent officiellement un stock, au 12 décembre, de 76,000 boîtes, soit 4,256,000 livres. Il est évidemment impossible de se rendre compte sans faire un recensement spécial de la quantité qui existe dans les entrepôts particuliers; à la saison où nous sommes, le beurre n'ayant pas besoin d'être mis en gracière, peut être entreposé partout.

En comptant 100,000 boîtes comme formant le stock disponible du beurre à Montréal pour l'hiver, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée sur le marché du beurre nouveau, en mars prochain, nous comptons rester au-dessous de la vérité.

Rappelons-nous aussi un fait qui n'est pas sans importance pour nos calculs: que les provinces de l'Ouest ne sont pas importatrices mais exportatrices de beurre et que nous pouvons nous attendre à trouver du beurre de l'Alberta et de la Saskatchewan sur notre marché cet hiver.

Mais sans compter cet appoint, nous devons avoir à notre disposition 100,000 boîtes de beurre de beurrierie pour les trois mois d'hiver, soit 33,000 boîtes par mois. Or, la consommation des 7 premiers mois ne semble avoir été que de 32,000 boîtes par mois. Nos stocks sont donc suffisants pour attendre le beurre nouveau et il nous reste une marge.

Qui donc a prétendu que la hausse des prix était due à la rareté du beurre et que si les accapareurs mettaient leurs stocks sur le marché, il n'y en aurait bientôt plus pour attendre le nouveau?

Que la consommation baisse quelque peu, ou qu'on ouvre notre frontière au beurre américain et l'on verra les accapareurs, pris à leur propre piège, se dépêcher à écoulé leur stock, avant que le beurre nouveau le rende invendable!

Et ici, détruisons en passant la fausse idée propagée par les partisans du tarif, que le beurre est plus cher aux Etats-Unis qu'au Canada. Il est actuellement de 5 à 10c la livre, qualité pour qualité, meilleur marché à New-York qu'à Montréal.

### Assemblées patriotiques

Au moment même où les torys d'Ontario taxent les libéraux de déloyalisme, nos chefs tiennent de belles assemblées patriotiques, où ils rappellent le devoir populaire pendant la guerre.

Et le peuple de toutes les provinces sait qu'il peut avoir pleine confiance dans le parti libéral, et il mesure les extrémistes de tous les groupes.

### Les deux défenses

Après avoir nié carrément que le nickel canadien prenait le chemin de l'Allemagne par la voie des Etats-Unis, le gouvernement Borden plaide maintenant les circonstances atténuantes et essaie d'expliquer qu'il n'a pas été autrement

LE CANADA—MONTREAL, LUNDI, 11 DECEMBRE 1916.

**Kingsbeer**

"La plus pure et la meilleure".

**Etiquette Blanche Etiquette Verte**  
(Club Special)

15c la bouteille d'une chopine. 10c la bouteille d'une chopine.

La Kingsbeer ne contient aucun ingrédient qui ne soit nourrissant et rafraichissant.

Pour le goût et la saveur, la Kingsbeer n'a pas d'égale.

**Brasseries Dawes**

Téléphone Main 165. 703 rue St-Paul, Montréal.

The National Breweries, Limited

LA VRAIE PLACE POUR ACHETER LES CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

TEL. EST 2514. CHEZ

**N. Simoneau**

A l'Enseigne Illuminée. 600 Ste-Catherine Est, coin Visitation

NOUS AVONS DES CADEAUX SPECIAUX

POUR MAMAN.—Cafetière électrique, grille-pain, fer à repasser, etc.  
POUR PAPA.—Lampe de bureau, chauffe-pieds, etc.  
POUR ELLE.—Lampe en cuivre tressée Japonaise, statuettes en bronze, etc.  
POUR LUI.—Lampe de fumoir, flashlight, etc.  
POUR LE GRAND SOEUR.—Fer à friser, lampe de piano, etc.

Nous avons aussi en mains un assortiment très varié d'électroliers pour salon, boudoir, dômes de salle à dîner, etc., etc.

Vous pouvez vous convaincre par vous-mêmes en faisant une visite à nos salons d'échantillon.

208-6-7-11

Le ministère fédéral s'est montré dans toute cette affaire d'une négligence et d'une insincérité également criminelles.

### Rien

Les jours se passent et rien d'Otawa ne vient alléger le fardeau de la vie chère pour le peuple.

Le gouvernement ne veut rien faire d'efficace contre les monopoles qui font la rareté des vivres, et on ne peut compter non plus que le bloc protectionniste tory consente à un abaissement du tarif.

### Nouvelles taxes

Sir Thomas White cherche comment il pourrait augmenter le revenu du Trésor afin de faire face aux dépenses de la guerre, sans compter les lourdes extravagances de ses collègues.

Le ministre des Finances, quand il décrètera de nouvelles taxes ne devra-t-il pas d'abord s'adresser à ceux qu'on appelle en Europe les "nouveaux riches", ceux qui bénéficient de la guerre?

### L'armée anglaise

L'armée anglaise qui ne comptait que quelques centaines de mille hommes au début de la guerre en compte aujourd'hui des millions.

Les Allemands réalisent qu'ils avaient absolument méconnu les possibilités militaires de l'Angleterre, et tous leurs calculs sont renversés par la formidable puissance militaire développée depuis la guerre par l'empire britannique.

### NOTES DE GUERRE

#### L'inévitable défaite

Les raisons qui permettent de compter sur notre victoire finale sont multiples, et leur exposé demanderait de longs développements. Nous voulons seulement insister aujourd'hui sur un point essentiel et insuffisamment précisé: la longueur croissante des fronts de bataille depuis le début des hostilités déchaînées par l'Allemagne, qui n'a pu imposer la paix à aucun adversaire. Il est facile de se rendre compte qu'en même temps que le prolongement de la guerre, cet allongement des lignes de combat est tout à fait défavorable au succès ultime pour nos ennemis. La rapidité de la solution et la limitation de son champ étaient indispensables à l'Allemagne pour leur complétement parti de sa minutieuse préparation et de sa supériorité en matériel; ayant à défendre et à galvaniser des alliés trop faibles, ses par-

tes sont proportionnellement les plus fortes avec l'extension continue de la guerre en surface et en durée.

Les énormes avantages de la Décuple Etente en hommes, en richesses et en ressources de toutes sortes, sur la Quadruple-Alliance, trouvent en conflit 550 millions d'hommes—sans compter les 300 millions de l'Inde anglaise—possédant 1300 milliards de francs, contre seulement 160 millions d'hommes, avec une richesse totale de moitié moindre. Le développement de la guerre permet donc à la France, à l'Angleterre, à la Russie et à leurs alliés, de s'organiser formidablement à leur tour, et de multiplier beaucoup plus que l'ennemi leurs effectifs et leurs armements.

Le blocus terrestre et maritime qui, dès le début des hostilités, s'est formé autour des puissances centrales, n'a cessé de s'étendre et de se resserrer. En 1914, à la veille de l'entrée de la Turquie dans la lutte, l'Allemagne avait comme aujourd'hui 800 kilomètres de front occidental de bataille, et avec l'Autriche-Hongrie un front oriental de 1,400 kilomètres contre la Russie, lequel est resté à peu près de la même longueur en dépit de ses nombreuses variations, contrastant avec la fixité du côté franco-belge.

En y joignant le front serbo-monténégro de 700 kilomètres, cela fait un total de 2000 kilomètres environ, sans compter les petits fronts coloniaux. Mais l'adjonction de la Turquie aux Empires centraux ajouta en fin 1914 près de 500 kilomètres de front transcaucasien, puis ensuite les courtes lignes de Gallipoli, de Mésopotamie et d'Egypte. En 1915, l'Italie augmente encore de 500 kilomètres la longueur des fronts en se rangeant à nos côtés. Le total s'élevait ainsi à 4000 kilomètres environ. L'intervention de la Bulgarie dans le camp ennemi n'a finalement guère modifié en longueur, tout en le déplaçant, le front balkanique, qui aujourd'hui s'étend de Varna à Orfano et isole la Grèce.

L'entrée de la Roumanie dans le conflit contre le germanisme et ses complices a fortement accru en 1916 les lignes de combat, soit de 1400 kilomètres. Avec les engagements pour achever la conquête de l'Afrique orientale allemande par les Alliés, on dépasse donc actuellement 5500 kilomètres de fronts ou, même au delà de l'Europe, l'ennemi de la civilisation doit résister aux assauts de plus en plus menaçants des soldats de la liberté et du droit.

Aussi comprend-on que l'Allemagne, obligée de faire face elle-même partout sous peine de défaite rapide, s'efforce de raccourcir des fronts démesurés, qui ne sont plus en proportion avec sa puissance non seulement défensive, mais même offensive.

Pendant ce temps l'industrialisation des grandes forces de l'Entente nous dote du matériel de guerre qui nous

manquait et qui ne reste encore insuffisant que sur le front oriental. Lorsque celui-ci passera à son tour toute l'artillerie lourde nécessaire, l'ennemi sera, enfin perdu sans remède. Cela résulte aussi du fait qu'au point de vue des effectifs, les Alliés sont en mesure d'obtenir prochainement une écrasante supériorité. Les mobilisations d'hommes peuvent être évaluées au total pour la Décuple-Entente à 22 millions de soldats et il reste d'immenses réserves non armées en Russie. Nos ennemis de la Quadruple Alliance sont arrivés, et en faisant un plus dur effort, à mettre sur pied 17 millions d'hommes depuis 1914, mais leur usure a été la plus intense; ils ont épuisé leurs réserves, tandis que les effectifs des Alliés n'ont pas encore pu être mis tous en ligne. Le mur de la résistance allemande ne tardera pas à être renversé.

Colonel V. HERAULT.

### L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

Le Comité de l'Association par le Travail est heureux de faire connaître au public le succès de son œuvre, car on a répondu vivement à son appel, surtout pour la section des œuvres féminines confectionnées à domicile qui ont été envoyées pour l'exposition et la grande vente, qui aura lieu du 18 au 27 décembre, dans une salle de la "Patrie".

Toutes les femmes qui ont à cœur d'aider leurs sœurs moins fortunées se feront un devoir de se rendre à cette vente et d'y acheter broderies, tentes, ouvrages de fantaisie de toutes sortes qui constituent justement l'objet agréable à présenter et à recevoir durant cette période d'épreuves.

On est parfois si embarrassé dans le choix de ces présents que c'est une aubaine de n'avoir qu'à se rendre à cette exposition pour être assuré d'y trouver, en une heure, ce qu'il aurait fallu chercher dans les magasins durant des jours entiers.

Ainsi, mesdames et mesdemoiselles, dirigez-vous nombreuses à la "Patrie" du 18 au 27 décembre. Venez récompenser par votre générosité utile ces sœurs canadiennes dont le goût et l'habileté ont su imaginer et confectionner des broderies ravissantes, des dentelles diaphanes, des fantaisies attrayantes qui attendent votre sourire et ce geste charmant de l'acheteuse devant toute chose jolie qui tente sa féminité.

Ayez aussi ce geste plus grave du cœur qui soulage la misère rougissante et le dévouement qui se voile encore d'une silencieuse fierté. Soyez bonnes, soyez charmantes, mesdames, et l'assistance par le travail vous sera reconnaissante, si vous voulez bien l'aider à secourir ces familles qui ont eu de meilleurs jours et dont la gêne, peut-être passagère seulement, ne leur a pas permis de garder, en travail discret des femmes, toute leur dignité intégrale.

Achetez, belles dames, achetez... Cela vous portera bonheur.

### Cartes professionnelles

**DOMINION COAL COMPANY**

DOMINION et SPRINGHILL Charbon bitumineux, à vapeur et à gaz

BUREAU GENERAL des VENTES 115 rue Saint-Jacques, Montréal

### AVOCATS

Geoffrion, Geoffrion & Cusson

AVOCATS, ETC.  
No 97 RUE ST-JACQUES

Édifice de la Banque d'Hochelaga  
Victor Geoffrion, C.R.  
Alain Geoffrion, C.R.  
Victor Cusson, C.R. Phone Main 16

LES MALADIES DES VOIES URINAIRES

même les plus chroniques sont guéries par les traitements de la

**CLINIQUE MEDICALE**  
Vinofrey

281 rue Beaudry, près

Sainte-Catherine

Traitements des plus célèbres spécialistes français  
CONSULTATIONS GRATUITES  
HOMME 8 à 12 A.M. FEMME 2 à 4 P.M.  
Consultations par correspondance et à domicile (Tél. Est 6918).

### SERO-CLINIC

Docteur MANSEAU

No 92 rue SHERBROOKE O.

VOIES URINAIRES

Guérison rapide du Cancer et Tumeurs malignes même inopérables. PARALYSIES, M.A.D., RETENUE et PROSTATE. Heures: 2 à 4 P.M.

### CARTES D'AFFAIRES

Entrepreneurs Généraux

J. B. GRATON, LIMITEZ, Entrepreneurs Généraux, Ateliers: 400 Ave. Labrecque Téléphone Est 1603.

Comptables, Liquidateurs

ALEX. DESMARTEAU, 60 N-Dame-E.

Banques

BANQUE D'HOCHELAGA, 95 St-Jacques.

BANQUE IMPERIALE, 214 St-Jacques.

Banques d'Épargne

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL. Bureau chef, 176 rue St-Jacques et quatre succursales à Montréal.

Papeterie

JOSEPH FORTIER, 210 Notre-Dame Ouest.

Banquiers

GARAND, TERROUX & CIE, agents de change, No 48 Notre-Dame Ouest, près Place d'Armes.

Valises

J. E. FOURNIER, 9 Notre-Dame Ouest, 3 magasins.

Fonderie (Etna)

BEAUPRE & FILS, 497 St-Paul.

Assurance contre l'incendie

CIE WESTERN INCENDIE ET MARINE — R. HICKERDIEKE, gérant, 41 rue St-Pierre.

Fournaise à Eau Chaude

BEAUPRE & FILS, 497 St-Paul. Tél. Main 2434.

Architectes

L. R. MONTMATHIEU, A.A.P.Q., 230 St-André, Tél. Main 1703.

Fleurs Naturelles et

Artificielles

CHS. DE LORIMER, 256 St-Denis. Tél. Bell Est 1844. (En face du Jardin de l'Enfance).

### UN DINER DE NOEL

Un comité de dames organise un banquet de Noël, le 21 décembre à 5.30, au couvent des sœurs Grises, pour tous les soldats blessés à la guerre. Prière à ceux qui voudraient assister d'envoyer leur nom avant le 18 courant au sergent-major Harmitage, Couvent des Sœurs Grises, 25 rue St-Mathieu.

**DODD'S KIDNEY PILLS**

CURES RHEUMATISM, BRIGHT'S DISEASE, DIABETES, GRAVEL, CALCULI

WINTER 23 THE PHARMACEUTICAL

Les suites de Dodd guérissent toutes les maladies de reins, aussi rhumatisme, maladie de Bright, diabète et mal de dos. Le cliché ci-haut est un modèle de la boîte.

## LA MODIFICATION DE LA CHARTE DE L'UNION NATIONALE

Le bureau d'administration expose dans un document intéressant les motifs de sa demande à la Législature.

Le conseil d'administration de l'Union Nationale Française présente à la législature de Québec un amendement à la charte qui est en cours de discussion. Ce document expose les motifs de sa demande à la Législature.

Cet état d'opposition et de discordance continue à se produire depuis le départ de la législature de Québec. A propos des amendements à la charte, nous avons vu que les amendements proposés par le conseil d'administration de l'Union Nationale Française, ont été rejetés par la législature de Québec.

Le conseil d'administration de l'Union Nationale Française, croit devoir prendre les mesures préconisées par l'amendement demandé à la charte de Québec, dans le but unique d'éviter l'effondrement de cette société fondée dans le seul esprit de charité.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, ce que à cet effet, le conseil d'administration de l'Union Nationale Française présente comme argument pour défendre sa cause et appuyer auprès des législateurs les raisons qui militent en faveur du renouvellement de leur charte.

**Arguments à l'appui de la requête présentée à la législature de Québec par le conseil d'administration de l'Union Nationale Française et de l'Union Nationale Française de l'Est, à l'effet de faire amender sa charte.**

Aux termes de la charte accordée en mai 1887, à l'Union Nationale Française et de l'Union Nationale Française de l'Est, le conseil d'administration de l'Union Nationale Française, a pour mission de bienfaisance.

La bienfaisance doit donc être son principal, sinon son unique objectif; à cet effet, la société doit s'efforcer de s'assurer le concours de tous les membres en vue, riches et occupant une situation prépondérante dans la colonie française. Elle doit en outre rechercher l'amitié, l'appui, l'aide morale et financière des pouvoirs publics et de la population locale charitable et dévouée aux intérêts de la cause et de la race française au Canada.

Ces concours et appuis ne lui ont pas manqué jusqu'à ce jour. Toutefois, de graves dangers paraissent menacer actuellement, et depuis quelques années déjà, l'avenir prochain de la société.

Un groupe de Français, tapageurs et violents, s'efforcent de troubler la quiétude indispensable à la bonne marche d'une œuvre de bienfaisance en soulevant notamment des questions d'ordre personnel, et le résultat a été de faire se désintéresser des affaires de l'Union un nombre trop considérable des membres influents de la colonie française.

Des incidents regrettables, de date toute récente, ont nu considérablement au bon renom de la société, et sont de nature à égarer l'opinion de ses bienfaiteurs canadiens, qui reprochent la violence, le parti pris, l'injustice et la fausseté d'accusations personnelles publiquement portées par quelques violents contre des personnalités de la plus haute honorabilité.

Il était du devoir du Conseil d'Administration nouvellement élu d'examiner cette situation fâcheuse et de chercher à y porter remède.

Depuis l'été dernier, quelle existe, l'Union Nationale Française a pris une importance toujours croissante, le nombre des Français fixés à Montréal a considérablement augmenté, l'actif de la société représente aujourd'hui un capital relativement important, et les besoins auxquels l'œuvre doit faire face, sont d'autant plus pressants que l'état de guerre actuel fait naître chaque jour des exigences nouvelles.

L'accroissement des charges et des responsabilités, venant s'ajouter aux difficultés d'ordre intérieur dont il a été parlé plus haut, ont amené le Conseil d'Administration à penser qu'il était indispensable de s'assurer le concours plus actif des membres influents de la colonie française, en même temps qu'un appui des autorités locales et des bienfaiteurs canadiens rendu plus solide, plus immuable, par de plus fortes garanties d'une administration stable, pondérée n'ayant en vue que l'objectif de charité dont doit uniquement se réclamer l'œuvre entreprise.

C'est pour atteindre ce but que le Conseil d'Administration de l'Union Nationale Française demande que, par un amendement à sa charte, sa corporation soit constituée par un noyau de vingt gouverneurs à vie, élus sur le vote, souscrits d'une somme de cent dollars, suivant d'ailleurs en cela l'exemple de toutes les grandes sociétés locales, hôpitaux, clubs et instituts divers.

Afin d'éviter, toutefois, que la société ne devienne la chose de vingt personnes, si qualifiées soient-elles, le Conseil de l'Union demande aussi que ces vingt gouverneurs à vie soient autorisés à adjoindre d'autres Gouverneurs de leur choix, en nombre indéterminé, utiles et agréables, qu'ils estimeront convenables.

Enfin, le Conseil d'Administration serait élu par les Gouverneurs qui en pourraient choisir les membres aussi bien parmi les membres actifs de la société que parmi les Gouverneurs eux-mêmes. Cette mesure, qui restreint aux seuls Gouverneurs le droit de vote pour les élections, est appuyée par le grand besoin de stabilité que requiert la bonne administration de l'œuvre. Elle a en outre pour but d'éviter le renouvellement des scènes inqualifiables de marchandage de votes, de pression électorale, de provocation, de tumulte, d'insulte, voire même de violence, qui ont été les tristes et douloureuses conséquences des dernières réunions de la société.

Déjà, à la suite de ces scènes, des actions judiciaires ont été prises, et contre l'Union Nationale Française elle-même et contre plusieurs de ses membres; le Conseil d'Administration devait avoir à cœur de prendre des mesures énergiques pour éviter le renouvellement de pareils scandales, et en ce faisant il a conscience de s'acquiescer à son devoir et de répondre à la confiance qui vient de lui être accordée par le vote de ses commettants.

L'esprit de discordance règne déjà depuis plusieurs années; il a été entretenu par un groupe de perturbateurs, les uns d'ailleurs, la politique, les autres d'ailleurs, les affaires de l'Union Nationale Française, ont occupé de bienfaisance, but unique de cette association.

Cet état d'opposition et de discordance continue à se produire depuis le départ de la législature de Québec. A propos des amendements à la charte, nous avons vu que les amendements proposés par le conseil d'administration de l'Union Nationale Française, ont été rejetés par la législature de Québec.

Il y a lieu de noter ici plus spécialement les faits récents qui suivent: a. A la dernière assemblée annuelle (20 octobre), la motion présentée par M. Aubrey a donné lieu à poursuites contre ce dernier;

b. L'accusation de M. Durand, s'inscrivant en faux contre un affidavit assermenté, a donné lieu à poursuites contre lui;

c. Après la démission du Bureau, la discussion illégale d'un groupe de membres de l'Union et la prise d'un vote irrégulier ont motivé un bref d'injonction et une poursuite contre l'Union Nationale Française;

d. Déclaration a été faite, au cours de cette séance, par l'un des meneurs de la faction opposée, que l'illégalité et des mesures révolutionnaires étaient requises dans les circonstances actuelles;

e. Des interruptions déplacées et des insultes grossières ont été adressées, en pleine salle, à Monseigneur Dauth, représentant de l'Archevêque de Montréal;

f. Pour préparer les élections du 12 novembre, une circulaire de caractère libellé, et qui doit donner lieu à des poursuites, a été distribuée dans la colonie française. (Un exemplaire a été annexé au dossier original).

g. Aux dernières élections (12 novembre), le recensement de membres n'ayant pas payé leur cotisation depuis plusieurs années s'est pratiqué ouvertement; paiement des arriérés a été opéré sur place par des amis, ainsi que la remise des fonds à cet effet aux intéressés, afin de qualifier sur l'heure un plus grand nombre de votants amis. Deux cent quatre-vingt-trois dollars (\$283.00) ont été ainsi versés, avant le vote, par soixante-sept (67) personnes, ce qui représente le paiement de plus de deux années de cotisation par votant; et, malgré ces manœuvres, la liste des opposants au Bureau actuel a échoué avec une forte minorité;

h. Injures et menaces des blackboulés, qui déclarent une guerre sans merci à la direction élue de la société;

i. Et, depuis, lettre et mise en demeure de M. R. Vennat, et lettres insultantes de M. Durand à l'adresse du Président, le Dr Briset des Nos (pièces versées au dossier).

Cette seule énumération suffit amplement à expliquer la nécessité d'une action énergique et immédiate de la part du Conseil d'Administration de l'Union Nationale Française.

Son initiative actuelle n'a pas été, bien entendu, du goût de tout le monde, et les adversaires du projet s'efforcent de faire signer, par un certain nombre de membres — ou de soi-disant membres — de l'Union Nationale Française, une requête à l'adresse du Premier ministre et des Membres du Parlement de la Province de Québec, à l'effet de faire rejeter par ce dernier toute demande de modification à la Constitution actuelle de l'Union Nationale Française.

Cette protestation est appuyée sur les cinq raisons suivantes, auxquelles il est facile de répondre, ainsi qu'il suit: 1.—Parce que ce projet a été tramé dans l'ombre par quelques membres de l'Union Nationale Française agissant exclusivement en leur nom personnel. Cette question n'a jamais été soumise aux membres assemblés, quoiqu'ils aient eu deux réunions récentes, les 29 octobre et 12 novembre derniers.

2.—Parce que ce projet a été tramé dans l'ombre par quelques membres de l'Union Nationale Française agissant exclusivement en leur nom personnel, puisqu'il émane du Conseil d'Administration qui vient d'être élu par une substantielle majorité, et qu'il est appuyé par le Parlement par une pétition signée d'un grand nombre de membres de la société, dont les noms sont favorablement connus, ainsi que beaucoup de bienfaiteurs canadiens et amis de l'œuvre, tous personnages d'élite de la société montrealaise, qui ont bien voulu apporter ce nouveau témoignage de l'intérêt qu'ils portent à la grande société française de Montréal.

3.—Parce que sur les 500 membres que compte l'Union Nationale Française, 350 au moins sont actuellement à la guerre et incapables de manifester leur opinion.

4.—Parce que le projet a été fait au Conseil Général, 74 membres seulement, et non 350, sont actuellement en France. Il n'y a d'ailleurs aucune raison de penser que ces 74 absents auraient fait opposition à la requête adressée à la Législature de Québec par le Conseil d'Administration de la société.

5.—Parce que l'élection d'un Conseil d'Administration par des Gouverneurs à vie est une mesure d'exception en contradiction formelle avec tous les principes généralement admis en semblable matière.

6.—Parce que ce système constituerait une violation des droits des membres de cette société, droits acquis par de longues années de sociétariat.

7.—Parce que les droits des membres de la société ne seraient nullement violés par ce système, puisque tous seraient éligibles au Conseil d'Administration. En outre, nous avons vu tout à l'heure que les souscriptions de nombre de fautes de desordre, soulevées par les qualifiants comme socialistes, ne parvenaient à l'Union que payées en grande partie par des tiers et pour servir à leurs fins. D'ailleurs, ceux qui n'approuveraient pas ce nouvel état de choses seraient parai-

## LE SEUL REMEDE QUI L'A SOULAGEE

"Fruit-a-tives" prouve de nouveau son pouvoir extraordinaire.

ROCHON, QUE., 2 mars 1915.

"J'ai obtenu les plus merveilleux résultats de 'Fruit-a-tives'. J'ai souffert des années de rhumatisme et du retour de l'âge et j'ai pris tous les remèdes possibles sans résultat. J'essayai 'Fruit-a-tives' et c'est le seul remède qui me fit réellement du bien. Aujourd'hui je suis parfaitement bien — le rhumatisme est disparu avec ses terribles douleurs. J'espère que ceux qui souffrent d'aucune sérieuse maladie essaieront 'Fruit-a-tives'."

MADAME ISABE ROCHON.  
50c la boîte; 6 boîtes pour \$2.50; boîte d'essai, 25c. Chez tous les vendeurs ou Franco par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

tement libres de retirer leur concours à la société.

50.—Parce que les intentions et les vues des fondateurs de la société seraient totalement méconnues si leur œuvre pouvait être ainsi transformée à la suggestion de quelques individus.

51.—Il ne s'agit pas de la suggestion de quelques individus, mais bien, ainsi qu'il est expliqué plus haut, du désir du Conseil d'Administration de la société, encouragé de nombre des membres et des bienfaiteurs de l'œuvre, soucieux, non pas de méconnaître les vues des fondateurs de l'Union, mais au contraire, de donner à la société un regain d'activité, en la maintenant fermement dans la voie de bienfaisance pour laquelle elle a été créée, et en lui procurant à cet effet la stabilité nécessaire, par une organisation nouvelle qui lui assurera plus de force, plus d'union, plus de concours nouveaux, et des ressources toujours grandissantes pour l'accomplissement de son œuvre charitable.

C'est pourquoi la décision de Messieurs les Membres du Parlement de la Province de Québec est attendue avec la confiance la plus entière.

"Les pièces à l'appui et signalées plus haut sont annexées au dossier original."

### AVIS

Dans sa requête à la Législature, le Conseil d'Administration de l'Union Nationale Française ne demande pas un changement de Statuts, mais bien une modification de la Charte.

Or, pour changer les statuts, il était nécessaire d'avoir le consentement d'une majorité des membres de la société, mais, pour un changement de la Charte, toute personne a le droit de s'adresser à la Législature pour requérir par bill privé tout changement qu'il lui plait de demander.

S'il lui plaît d'agréer une demande de changement de statuts, il aurait été inutile de s'adresser à la Législature, puisque l'assemblée était libre de modifier les statuts de la société.

Mais, pour donner une base solide à la société, il était sage et nécessaire de s'adresser aux pouvoirs publics, qui seuls pouvaient prendre toute mesure pour donner à la société la stabilité nécessaire à son bon fonctionnement.

Pour le Conseil d'Administration de l'Union Nationale Française: Le Président, Dr A. BRISSET DES NOS.

Le Secrétaire, ED. MONDEHARD.

CHEZ LES ADVERSAIRES DU PROJET

Hier après-midi, dans l'édifice Dandurand, a été tenue une assemblée des membres de l'Union Nationale Française, dans le but de protester contre le bill que le bureau de cette société présente à la législature de Québec. Un bureau composé de MM. R. Vennat, P. Le Coite et T. Durand, ayant M. P. Beaulac comme secrétaire fut formé; le président exposa en quelques mots à l'assistance, le but de la réunion, puis M. Le Coite donna lecture de diverses correspondances échangées avec le bureau de l'Union Nationale Française, et le Consul Général de France, puis la discussion fut ouverte.

Le premier à parler fut M. P. Chevassu qui présenta la motion suivante: qu'il soit mis aux voix et adoptée à l'unanimité moins une: "Voici cette motion, qui a été secondée par M. Lacroix: ATTENDU que nous avons appris par la voie de la presse qu'un projet de loi avait été présenté à la Législature provinciale par le président et le secrétaire de l'Union Nationale Française à l'effet de modifier la charte de la dite société.

ATTENDU que les membres de l'U. N. F. n'ont pas été consultés avant la présentation du dit projet de loi et qu'une requête de 15 membres, en règle a été envoyée le 2 décembre au président de l'U. N. F. le sommant conformément au règlement, de réunir les sociétaires en assemblée générale dans le but de les consulter;

ATTENDU que le président a négligé de convoquer la dite assemblée et n'a pas même daigné en donner les raisons, quoiqu'il soit obligé de le faire d'après les statuts.

ATTENDU qu'il est urgent qu'action soit prise immédiatement afin de sauvegarder nos intérêts et ceux de nos nombreux camarades et co-sociétaires qui sont aux armées.

IL EST RESOLU, que nous membres de l'Union Nationale Française au nombre de 51 assemblés à Montréal ce dixième jour de décembre, déclarons nous opposer énergiquement à toute modification à la charte de l'Union Nationale Française d'ici à la fin des hostilités.

Que sans nous prononcer sur le principe du projet de loi sus mentionné nous priions respectueusement l'honorable premier ministre et messieurs les membres de la Législature de la province de Québec de rejeter pour le moment le dit projet de loi.

Que nous protestons contre l'attitude prise en l'occurrence par le président et les membres du conseil de l'Union Nationale Française et que la présente résolution soit considérée comme un vote de non confiance à leur adresse.

Que compte de la présente résolution soit envoyée à l'honorable premier ministre de la province de Québec et aux journaux accompagnée de la liste des sociétaires présents à cette assemblée.

Comme nous le disons plus haut, cette motion votée par assis et levé a obtenu l'unanimité moins une.

M. L. Durand a pris ensuite la parole: il a réfuté les arguments que le conseil d'administration de l'Union Nationale Française invoque pour obtenir du gouvernement de Québec les modifications à la charte telles que demandées; avec éloquence M. Durand a rappelé l'inoubliable geste du R. P. LeCocq lorsque après une allocution patriotique, durant une assemblée tenue en 1912 dans la salle de l'Assistance Publique, il embrassait le glorieux tricolore, devant l'assistance transportée d'enthousiasme, et demandait à ses compatriotes de rester toujours unis sous l'égide de l'emblème de la France.

Puis M. P. Ledieu a présenté de son côté les raisons qui ont incité le conseil d'administration à demander ces modifications.

10: ASSEMBLEE A N.-D. DE GRACES

M. H. S. ROSS, C.R., ET L'ECHÉVIN LARIVIERE Y PORTERONT LA PAROLE.

La Ligue du Progrès Civique de Notre-Dame de Grâce, tiendra sa réunion mensuelle à la salle municipale, ce soir, à huit heures.

Les orateurs de la soirée sera M. H. S. Ross, C. R., qui traitera de questions d'administration municipale. L'échevin Larivière parlera également sur le même sujet.

10: LE COMMISSAIRE ROSS

IL APPROUVE L'ENQUETE MACDOUGALL, MAIS IL NE VEUT PAS QUE LA VILLE SOIT APPELEE, AU MOINS MAINTENANT, A EN PAYER LES FRAIS.

Au sujet du jugement rendu par le juge MacDougall, le commissaire Ross est favorable à ce que l'avocat en chef de la ville prenne les mesures nécessaires pour que la ville ne soit pas tenue de payer les frais de l'enquête.

Il tient à faire remarquer, cependant, qu'il n'est pas opposé à ce que l'enquête ait lieu, mais il trouve étrange que des citoyens qui ont présenté une requête dans laquelle le nom de la ville n'est pas mentionné directement veulent faire payer par celle-ci les frais de cette enquête.

Si les noms d'administrateurs municipaux ont été mentionnés dans la requête, ajoute M. Ross, cela ne signifie pas nécessairement que la ville soit en cause. Et elle ne devrait pas être appelée, du moins maintenant, à en payer les frais.

10: BLESSE PAR UN TRAMWAY

M. Ludger Marchand, de Champlain, P.Q., a été gravement blessé, samedi soir, au cours d'un accident, rue St-Laurent, près Craig.

Marchand a été renversé par un tramway et a reçu des blessures qui inspirent des inquiétudes aux médecins de l'hôpital Notre-Dame, où le blessé a été transporté.

L'accident est arrivé à 6.30 hrs. samedi soir.

Chaque morceau de fer forgé dans les fabriques de Munitions est un chaînon forgé dans la puissante chaîne de défense protégeant notre Empire.

Chaque obus fourni aux Alliés contribuera à leur victoire, et empêchera le progrès de l'ennemi.

Nos soldats et nos marins font le sacrifice de leur vie pour nous conserver tout ce qui nous est cher.

L'ouvrier travaillant aux munitions accomplit une œuvre dont le mérite est presque égal à celui des combattants.

## Chaque Obus est un Sauveur de Vies

MARK H. IRISH,  
Directeur du Travail des Munitions,  
Commission du Service National,  
Canada.

## THELLIER DE PONCHEVILLE A NOTRE-DAME

Le carême de 1917

(De la Semaine Religieuse de Montréal).

Le carême commença, en 1917, le 21 février. Il est en avance sur celui de 1916, qui débuta le 8 mars. Un peu plus de deux mois nous sépare donc encore de la prochaine station quadragésimale. Et déjà, sur la foi d'un câblagramme reçu ces jours derniers, et grâce à la bienveillance de M. le curé Labellie qui nous l'a communiqué, nous sommes en mesure de confirmer la nouvelle déjà annoncée par les quotidiens que, pour ce carême de 1917, c'est M. l'abbé Charles Thellier de Poncheville, le brillant orateur de nos congrès de 1910 et de 1912, qui occupera la chaire de Notre-Dame de Montréal.

Ce sera une grâce pour l'âme, et pour l'esprit et pour le cœur, une fête à nul autre pareille. Depuis trente ans les catholiques de Montréal ont vu se succéder, dans la chaire de notre belle et vaste église de la paroisse, des orateurs sacrés de premier rang. Depuis Mgr Soulier et le Père Plessis, la tradition s'est constamment maintenue. D'ordinaire, ces prédicateurs nous viennent de France et c'est un gage de succès. Il y a deux ans cependant, M. l'abbé Camille Roy, de Québec, a démontré magnifiquement qu'un Canadien peut être à la hauteur. A cette occasion, nous avons écrit ici même, que si, de temps en temps, quelqu'un des nôtres, jeune, digne, paraissait en chaire, ces prédicateurs nous viennent de France et c'est un gage de succès. Il y a deux ans cependant, M. l'abbé Camille Roy, de Québec, a démontré magnifiquement qu'un Canadien peut être à la hauteur. A cette occasion, nous avons écrit ici même, que si, de temps en temps, quelqu'un des nôtres, jeune, digne, paraissait en chaire, ces prédicateurs nous viennent de France et c'est un gage de succès.

Amorion ou infirmier sanitaire, puis amonieur du front, cité à l'ordre du jour (2), admiré autant qu'aimé des "poilus", il s'est multiplié, au cours de ces deux dernières années, aux alentours des champs de bataille. Avec son ami, l'abbé Desgranges, il était, ces dix derniers mois, dans la région de Verdun. Blessé légèrement à la tête, il a dû prendre quelque repos. Je crois même que c'est à cette blessure, heureusement peu grave, que nous devons la joie de le posséder pour notre prochain carême de Notre-Dame.

C'est dire, en deux mots, que, précédé de la plus haute réputation d'orateur sacré qui soit, l'abbé de Poncheville, nous arrive du front ou du repos, de ce front où il a mené, pendant des mois, la plus dure et la plus brillante des vies d'apostolat. Ah! ce qu'il aura de belles choses à nous dire, lui qui sait si bien parler!

Qu'il soit le bienvenu chez nous, ce prêtre de France qui sait être un si fervent et si persuasif apôtre de notre foi au Christ-Dieu, que la France, jadis, nous a appris à adorer et à aimer! Qu'il soit le bienvenu chez nous, ce fils de la très noble nation des Français, qui en possède mieux que personne le verbe éloquent et pur — ce verbe de France que nous, Canadiens, avons appris sur les genoux de nos pères, que nous parlons et que, quoi qu'on fasse, nous parlerons toujours! Il nous apporte, dans son cœur et sur ses lèvres, notre futur prédicateur de Notre-Dame, ces deux amours de France: la foi à Jésus et le parler français.

de leur ordination et de courber leur front sous la main bénissante des anciens... Mais il parlait de telle façon, l'éloquent abbé, que les anciens comme les plus jeunes pleuraient d'émotion et de joie pieuse. Se pouvait-il que l'on parlât mieux de Jésus et de son amour pour les hommes? Deux ans plus tard, au congrès de Québec, en recevant le diplôme de docteur ès lettres, que l'Université Laval avait voulu lui offrir, à lui comme à M. Etienne Lamy et au poète Zidler, il disait, en protestant aimablement: "Je n'ai donné au Canada que la poésie de ma jeunesse et de mon cœur d'ami. Mes parchemins ne sont que de la poussière des grandes routes de France, aux vents desquelles je jette chaque jour une parole souvent défaillante, plus ambitieuse de prêcher à la foule la foi chrétienne que de conquérir les suffrages de l'Académie. (1)" Mais, cette fois encore, sa parole si naturelle et si prenante remuait les cœurs jusqu'aux trefonds.

Depuis deux ou trois ans, nous l'attendions à Montréal pour la station quadragésimale. La guerre jusqu'ici l'avait retenu. Les lecteurs de la Revue canadienne ont souvent pu lire, depuis août 1914, les pages si délicieusement émouvantes, dont, avec l'abbé Desgranges et l'abbé Ardent, il a enrichi périodiquement notre plus ancienne revue, en nous donnant, à propos de la terrible guerre, des récits palpitants de choses vues.

Amorion ou infirmier sanitaire, puis amonieur du front, cité à l'ordre du jour (2), admiré autant qu'aimé des "poilus", il s'est multiplié, au cours de ces deux dernières années, aux alentours des champs de bataille. Avec son ami, l'abbé Desgranges, il était, ces dix derniers mois, dans la région de Verdun. Blessé légèrement à la tête, il a dû prendre quelque repos. Je crois même que c'est à cette blessure, heureusement peu grave, que nous devons la joie de le posséder pour notre prochain carême de Notre-Dame.

C'est dire, en deux mots, que, précédé de la plus haute réputation d'orateur sacré qui soit, l'abbé de Poncheville, nous arrive du front ou du repos, de ce front où il a mené, pendant des mois, la plus dure et la plus brillante des vies d'apostolat. Ah! ce qu'il aura de belles choses à nous dire, lui qui sait si bien parler!

Qu'il soit le bienvenu chez nous, ce prêtre de France qui sait être un si fervent et si persuasif apôtre de notre foi au Christ-Dieu, que la France, jadis, nous a appris à adorer et à aimer! Qu'il soit le bienvenu chez nous, ce fils de la très noble nation des Français, qui en possède mieux que personne le verbe éloquent et pur — ce verbe de France que nous, Canadiens, avons appris sur les genoux de nos pères, que nous parlons et que, quoi qu'on fasse, nous parlerons toujours! Il nous apporte, dans son cœur et sur ses lèvres, notre futur prédicateur de Notre-Dame, ces deux amours de France: la foi à Jésus et le parler français.

**HEROS**  
TABAC à PIPE  
PUR CANADIEN  
HAVANE & QUÉBEC  
FERMENTES

EN VENTE PARTOUT  
à 5c, 10c, 25c, 50c, et 75c.  
ESSAYEZ-LE

Un paquet d'une livre sera  
expédié franco sur réception  
de 75c.

The St. Jacques Tobacco Packing Co.  
Dépt. des ventes, 47 Mont-Royal Est.  
Tél. St-Louis 4229, Montréal.

çais. Son cœur est grand, nous le savons, autant que ses lèvres sont éloquentes. Nous avons hâte de l'entendre. Oh! oui, ce sera une fête pour l'esprit et pour le cœur, et pour l'âme ce sera une grâce!

A l'avance, au distingué et si digne successeur des Plessis, des Gaffre, des Vignot, des Rozier et des Desgranges, à M. l'abbé Thellier de Poncheville, prédicateur de Notre-Dame, nous souhaitons la plus sincère et la plus cordiale des bienvenues! *Benedictus qui venit in nomine Domini — Béni soit celui qui nous vient au nom du Seigneur!*

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

(1) M. de Poncheville avait été jusqu'ici, en même temps qu'un rédacteur, un propagandiste de La Croix. Il parcourait donc, comme il dit, "les grandes routes de France".

(2) La Croix de Paris — 29 janvier 1916.

## IL REÇOIT DEUX COUPS DE POIGNARD

DEUX HOMMES ARRETES COMME ETANT LES AUTEURS DE L'ATTENTAT.

Joseph Bourdon, âgé de 53 ans, a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, samedi soir, souffrant de deux blessures causées par un poignard.

Deux individus, Mitre Leonoid et George Kalatelo, sujets autrichiens, dit-on, ont été arrêtés, par les constables Godin et Landriault, du poste No 17, comme étant les auteurs de cette agression. L'affaire s'est déroulée dans un hôtel de la rue St-Maurice.

L'état de Bourdon est grave: l'une des blessures à la tête pourrait entraîner la mort du blessé.

**PVE**

**ST  
VIN T**  
**RÉCOMMANDE**  
**LIVIOLET.**  
**AGENTS: HUDSON, HIGBERT**

## ASSUR

**LA PRE**  
160 ST-JACQUES, Montréal

**Etablie en 1864 of Can**  
CAPITAL PAYE . . . . .  
FONDS de RESERVE et BENEFI  
206 succursales et agences en Can  
FINANCES ET AFFAIRES D

**DU SPECULATEUR**

contient les renseignements les plus intéressants sur les valeurs spéculatives. L'édition de novembre sera bientôt prête à

au Bureau de Montréal de la Maison  
**BRYANT, DUNN & Co.**  
 Rue Saint-François-Xavier, Nos 84-88  
 TELEPHONE  
 MAIN 4960.

es de la Cour Supérieure, pour la province de Québec; George W. Cook, gentilhomme; Eugène Lafleur, avocat et conseiller du Roi; Charles W. Lindsay, marchand; Sir Frederick Williams Taylor, banquier; Cecil Wotherspoon, commis de banque; capitaine I. Stuart Wotherspoon, des forces expéditionnelles canadiennes; et capitaine Hugh C. Wotherspoon, des forces expéditionnelles.

district de Montréal, demanderont un acte pour les constituer en corporation sous le nom de "Iverley Settlement, pour fins éducationnelles, sociales et de bien-être, et pour l'établissement d'un club, pour mieux remplir les obligations de la loi, et pour l'acquisition de biens-clés, pour être autorisés à faire des contrats avec toute personne, société ou corporation; le bureau-chef devant être dans la cité de Montréal; qu'entre autres droits les suivants seront demandés: Acquérir par tout titre légal et posséder tout bien meuble ou im-

posséder ses propriétés; de recevoir tous les pouvoirs appropriés et nécessaires pour administrer et atteindre les fins de son incorporation; de pourvoir aux fonctionnaires de la corporation, leur élection, les règlements, les directeurs provisoires, affiliation avec d'autres sociétés, que les membres de la corporation ne soient responsables des dettes de la corporation.

Montréal, 5 décembre 1916.

LAFLEUR, MacDOUGALL,  
MACPHERSON

208—n Procureurs des requérants.

---

## LES MARCHES AUX GRAINS

---

### A CHICAGO

Chicago, 9. — La décision prise par les boursiers de se couvrir et de nouveaux achats ont fait monter la bûe aujourd'hui, aux cotes

Le marché de Liverpool était ferme. Les existences visibles des Etats-Unis n'ont pas été beaucoup réduites, à cause de la chute des

Il en sera de même de l'Australie, disent-ils. Les navires sont détournés de l'Argentine et les taux de transport pour ce pays augmentent beaucoup.

Après avoir décliné à \$160 1-2, le blé de décembre monta à \$165 1-2, comparativement à \$167 1-2 en séance précédente; mai et juin à \$177 1-2 après avoir touché \$172 1-2; juillet marqua \$149 3-4, comparativement à \$145 1-8.

de 447 wagons contre 1191 en période correspondante de 1915; à Winnipeg, 896 wagons contre 1 747; à Chicago, 49 wagons contre 93. Blé, 1/2 3, rouge nominal; No 3, rouge 1.69 No 2, dur, nominal, No 3, dur, \$1.74. Maïs, No 2, jaune, nominal; No 4, jaune, 92; No 4, blanc, 90 1-2 à 92. Avoine, standard, 63 3-4 à 54 1-2. Seigle, No 2, 1.46. Orge, No 1, 1.25. Timothee, 3.50 à 3.56. Trèfle, 12.00 à 17.00.

Lard, 19.47, 19.52.  
Côtelettes, 13.50 à 14.00.

**A WINNIPEG.**

Winnipeg, 10. — Le marché était en hausse, hier. Le blé de novembre clôture 2 1-4 en hausse sur novembre et mai. L'avoine était 1-8 en hausse. L'orge était stationnaire à 3-8 cents en baisse. Le lin enregistrera un gain de 2 1-2 cents, à 2 1-4 cents.

Tous les marchés ont clôture aux prix ma-

considérables. Le blé semblait faible à Chicago et Winnipeg a subi l'influence du grand marché voisin, jusqu'en fermeture alors qu'un changement se produisit. On s'attendait à ce que les conditions du transport s'améliorent, la suite du changement de gouvernement. Les transactions faites ici ont été surtout des réalisations de bénéfices.

R16, pris au comptant. No 1 nord, 1.87-8; No 2 nord, 1.85-8; No 3 nord, 1.7-8; No 4, 1.65-8; No 5, 1.55-8; No 6, 1.04-8; No 7, 1.04-8.

Asiatic, No 2 ew, 55-1.2; No 3 ew, 55-1.4; No 4, 55-1.4; No 5, 55-1.4; No 6, 55-1.4; No 7, 55-1.4.

1. Lin. No 1 new. 2.38 1-2; No 2 ew. 2.66 1-2.  
 Duluth. 9. — Bie No 1 nord. 1.84; No 2.  
 0. 1.71; Déc. 1.86. nominal.  
 Minneapolis. 9. — Bie, juillet. 1.81 1-4 ;  
 comptant. No 1 dur. 1.89 & 1.90; No 1 nord.  
 1.82 & 1.86; No 2 nord. 1.78 & 1.84.  
 M& S, June 25, 1890. 30 & 35.  
*Am. & C. M. Co. 20 & 25.*

ar autorité de justice les biens et ef-  
 ts du dit défendeur existant en cette  
 une, constant en meubles de même  
 . Conditions : Argent comptant  
 J. E. COUTU, H.C.S. Montréal, 2 48-  
 mbre 1916.

---

E CANADA est imprimé et publié par  
 LA CIE DE PUBLICATION DU CA-  
 NADA, Limitée, dont M. J. E. Le-  
 poins est le Gérant-général, au bu-  
 reau, Numéro 15 Rue Saint-Jacques.

## UN PUISSANT GOUVERNEMENT EN ANGLETERRE

(Suite de la première page)

P. T. O'Connor donne avis d'une motion à la Chambre des Communes de la formation d'une série de commissions du parlement, basée sur le modèle français pour la coopération avec les ministres dans la direction de la guerre.

Les mesures du nouveau gouvernement relatives au contrôle de l'approvisionnement des aliments seront précédées d'une mesure relative au contrôle exclusif du commerce des liqueurs, si l'on en croit les personnes bien informées. On s'attend à ce qu'il y ait prohibition absolue de liqueurs spiritueuses excepté pour fins de médecine, et restriction du commerce de la bière.

Tous les revenus du commerce des liqueurs spiritueuses, croit-on, seront mis sous le contrôle de l'Etat dès le début de la nouvelle année et les marchandises seront destinées à d'autres fins qu'à la consommation par absorption actuelle. La distillation du whiskey et du gin sera défendue.

## LE PROGRAMME DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Londres, 10. — Le "Weekley Despatch", organe de lord Northcliff, dit que le programme du premier ministre Lloyd-George comprend:

Premièrement. — L'armement des navires marchands afin de combattre le péril sous-marin;

Deuxièmement. — La préparation de l'offensive du printemps;

Troisièmement. — La mobilisation de la population civile de seize à soixante ans;

Quatrièmement. — Rendre le blocus plus effectif;

Cinquièmement. — Le rationnement de la population au moyen de billets de nourriture;

Sixièmement. — L'augmentation de la production alimentaire du pays;

Septièmement. — Le bannissement de tout travail immatériel à la guerre;

Huitièmement. — La mise en force de la prohibition du luxe;

Neuvièmement. — L'établissement des jours "d'abstinence".

## PAUL-LEROY-BEAULIEU EST MORT

Paris, 10. — Paul Leroy-Beaulieu, le fameux économiste, est mort à sa résidence, ici.

## NAVIRE ANGLAIS COULE

LE CAPITAINE EST FAIT PRISONNIER ET QUINZE MATÉLOTS SONT DISPARUS.

Lisbonne, via Paris, 10. — Le vaisseau anglais "Britannia" a été coulé par un sous-marin. Le capitaine a été fait prisonnier. Vingt-trois survivants de l'équipage sont arrivés ici, tandis que 15 autres sont disparus.

## HEUREUX RAID DES ANGLAIS

CONTRE LES TRANCHEES ENNEMIES DANS LE VOISINAGE DE NEUVILLE-ST-VAAST — LOURDES PERTES ALLEMANDES

Londres, 9. — Le communiqué officiel publié ce soir, dit: "Ce matin nous avons fait un raid contre les tranchées ennemies dans le voisinage de Neuville-St-Vaast et Souchez; nous avons infligé de lourdes pertes à l'ennemi et nous lui avons pris une mitrailleuse. Nos mortiers de tranchées ont effectivement bombardé les lignes ennemies au nord de Ploegsteert et à l'est d'Artras."

## COMMUNIQUE ITALIEN

L'ARTILLERIE TRES ACTIVE A L'EST DE GORIZIT ET SUR LE CARSO. — BORDEES DE NEIGE DANS LES MONTAGNES.

Rome, 10. — "Les violentes bordées de neige ont empêché toute activité de l'artillerie dans les régions montagneuses", annonce le communiqué officiel d'aujourd'hui. "Mais l'artillerie a de nouveau été violente dans la région à l'est de Goritz et sur le Carso."

## L'ENORME COUT DE LA GUERRE

A LA FIN DE MARS PROCHAIN, LA FRANCE AURA DEPENSE PLUS DE \$14,000,000,000 ET L'ANGLETERRE \$18,000,000,000

Paris, 10. — Raoul Péret, ancien ministre du Commerce, a déclaré samedi soir, en discutant à la Chambre des députés, en faveur du comité des subsides, le budget pour les premiers trois mois de 1917, que la France aura encouru des dépenses pour la somme de 72,600,000,000 de francs entre l'ouverture des hostilités et la fin de la guerre. La Grande-Bretagne aura, dans la même période, dépensé quatre-vingt-six milliards de francs.

## UNE VICTOIRE DU GOUVERNEMENT ITALIEN

Paris, 9. — Une dépêche de l'agence Havas, de Rome, dit que le débat, qui a duré quatre jours, à la Chambre des députés sur les déclarations du gouvernement concernant la guerre, s'est terminé par un vote de confiance qui a donné le résultat de 376 à 45 en faveur du gouvernement.

## UN COMITE DE DEFENSE NATIONALE COMME EN ANGLETERRE

Une décision sera prise à cet effet, mardi, par la Chambre des Députés en France. — Restreindre le nombre des membres du cabinet.

Paris, 10. — Un projet de loi, ayant pour but de réorganiser et simplifier le cabinet actuel, a été déposé devant la Chambre des députés hier soir, par un groupe de cinq députés parmi lesquels se trouvent l'abbé Lemire et M. Franklin-Bouillon, vice-président du comité des affaires étrangères.

Le projet de loi a pour but, pour la durée de la guerre, de former le cabinet de cinq membres qui seront les ministres des affaires étrangères, des finances, de l'intérieur, de la guerre et de la marine.

Une note semi-officielle publiée ce soir, dit: "Après l'adoption, par la Chambre des députés, d'une résolution d'un vote de confiance dans le gouvernement qui a délibéré dans une session secrète, le premier ministre a été obligé de considérer un certain nombre de mesures destinées à réaliser les indications contenues dans la résolution.

"On s'attend à ce qu'une décision définitive soit prise mardi, ayant pour résultat la diminution des membres du cabinet et la formation d'un comité national de défense comme en Angleterre."

## NOMBREUX ENGAGEMENTS AERIENS EN RUSSIE

Le communiqué officiel d'hier signale une grande activité dans l'aviation.

Petrograd, 10. — Le communiqué officiel d'aujourd'hui signale plusieurs opérations aériennes le long du front russe. En voici la teneur:

"Front occidental russe. — Au cours d'un combat aérien, dans la région au nord de Dvinsk, un de nos avions est descendu dans le voisinage du lac Kobuk. La machine a été détruite mais les aviateurs n'ont pas été blessés.

"Dans un autre engagement aérien, un fokker allemand a été atteint et il est tombé presque perpendiculairement. Après avoir accompli une mission de reconnaissance, notre avion est revenu sain et sauf à part quelques trous causés par des balles.

"Sur le reste du front, il y a eu échange de feu et des reconnaissances."

## LES ETRENES DES POILUS GENEREUSES SOUSCRIPTIONS

Soirées de gala au Saint-Denis

| L'oeuvre des étrennes aux poilus français, oeuvre qui consiste, comme nous le savons, à offrir des montres-bracelets à aiguilles lumineuses aux soldats français qui ont fait quelque action d'éclat, sans avoir pour cela reçu les grandes décorations, montres qui seront remises en même temps que les étrennes du premier janvier, sur le champ de bataille, et par les généraux eux-mêmes. Ce projet d'étrennes a donc reçu le plus chaleureux accueil, et une circulaire signée par le président et la secrétaire du comité France-Amérique (section féminine) a reçu la meilleure approbation. Voici une liste de souscripteurs: |         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| M. J. A. Gravel. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | \$50.00 |
| Honorable M. R. Dandurand. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 50.00   |
| Madame V. Matthews. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 50.00   |
| Dr E. P. Lachapelle. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 30.00   |
| Madame L. de C. Beaubien. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 25.00   |
| Duchessneau & Duchesneau. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 25.00   |
| Madame C. Archer. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 15.30   |
| Madame A. Benoit. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 10.00   |
| Madame A. Tarut. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 10.00   |
| Honorable M. C. Beaubien. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 10.00   |
| M. L. Gravel. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 10.00   |
| Madame L. J. Forget. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 10.00   |
| Madame John Taylor. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 10.00   |
| M. E. L. Perry. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 10.00   |
| Madame F. McLennan. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 10.25   |
| Madame L. A. Caron. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 10.00   |
| Mlle J. Lachapelle. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 7.50    |
| Madame Arthur Boyer. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 7.50    |
| Madame Rosaire Thibaut. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 7.50    |
| Madame Pierre Beaulieu. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 5.00    |
| Madame Guy Boyer. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 5.00    |
| Madame de Sola. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 5.00    |
| Madame Robert Archer. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 5.00    |
| Madame C. E. Bonin. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 5.00    |
| Madame L. Beaubien. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 5.00    |
| Madame A. Decary. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 5.00    |
| Lady Lacoste. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 5.00    |
| Madame J. Ostel. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 5.00    |
| Madame R. Taschereau. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 5.00    |
| Madame A. Geoffrion. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 5.00    |
| Madame Ed. Cholette. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 5.00    |
| Madame A. A. Barnard. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 5.00    |
| Madame René Bauset. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 5.00    |
| Madame Victor Beaudry. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 5.00    |
| Madame M. Chevalier. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 5.00    |
| Madame W. Huguier. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 5.00    |
| Madame A. Richard. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 3.00    |
| Madame H. Hamilton. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 2.50    |
| Madame Obalska. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2.50    |
| Madame U. Lafontaine. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2.50    |
| Madame C. Root. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2.50    |
| Madame Ed. Garneau. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 2.50    |
| M. Ed. Garneau. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2.50    |
| Mme Oscar Archambault. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2.50    |
| Mlle G. Clergue. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 2.50    |
| Madame Gordon Strath. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2.50    |
| Madame W. G. Blumhart. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2.50    |
| Madame C. Chaput. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 2.50    |
| Madame L. A. Dubrille. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2.50    |
| Madame Jules Hamel. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 2.50    |
| Madame J. L. Murphy. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 2.50    |
| Mlle Stuart (Québec). . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2.50    |
| Mlle A. Stuart (Québec). . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2.50    |
| Madame Horace Baby. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 2.50    |
| Madame Turner. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2.50    |
| Madame L. A. Boyer. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 2.50    |
| Madame A. Vallée. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 2.50    |
| Madame L. Globensky. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 2.50    |
| M. Jean Lafontaine. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 2.50    |

Madame Thibaut. . . . . 50.00

lités les plus distinguées. Le "film" qui sera représenté ce soir-là porte le titre de "Nous sommes Français". C'est l'une des productions, comme composition, spectacle et interprétation des plus brillantes, et c'est aussi une oeuvre de plus haut patriotisme. Nous en donnerons sous peu, un bref synopsis. Un programme musical de tout premier choix sera aussi préparé pour la circonstance, dont nous donnerons également les détails un peu plus tard.

Un vaillant officier français, en costume bleu-horizon, un vrai poilu qui a fait vaillamment la campagne, et est ici en congé de convalescence, le Lt. Pierre Charton, viendra au nom des poilus, ses camarades, remercier l'assistance. Et ce sera certes un moment de grande et profonde émotion qui sera vécu là: M. Perry, le populaire gérant du St-Denis, n'épargne rien pour faire de ces séances, un succès de tout premier ordre. Les loges se retiennent rapidement; nous donnerons demain la liste déjà nombreuse des souscripteurs. Disons seulement que tous les souscripteurs de loges auront droit également à voir leurs noms attachés à l'envoi d'une ou deux montres selon les cas. Les loges peuvent être également divisées par groupes d'amis, et les personnes qui voudront composer une loge, soit pour les matins, soit pour les soirées de lundi et mardi, les 18 et 19 décembre sont priées de téléphoner au Comité France-Amérique, Main 4938, de dix heures à une heure, et de trois à cinq heures. Nous prions tous les amis de la France d'unir leurs efforts pour faire de cette fête, l'expression véritable de notre sentiment patriotique, et de notre immense admiration pour le soldat français.

## DE RETOUR EN ALLEMAGNE

Berlin, 10, via Sayville. — Le sous-marin commercial "Deutschland" est arrivé à midi aujourd'hui à l'embouchure de la Weser, complétant ainsi un rapide voyage.

## LA SYMPHONIE DE NEW-YORK, CE SOIR, AU MAJESTY

LE PARTY VICE-ROYAL ASSISTERA A CE BEAU CONCERT.

Le théâtre "His Majesty's" sera le foyer, ce soir, d'un des plus brillants événements de la saison. M. Gauvin nous présente l'Orchestre Symphonique de New-York et c'est à ce beau concert que le Party Vice-Royal, Lady Maud et Blanche Cavendish, et leur suite, feront leur première apparition dans le grand théâtre classique de la métropole. Leur présence réhaussera encore l'éclat de cette belle fête de l'art qui naturellement sera aussi un événement social très important, réunissant au Majesty l'élite de la société française et anglaise. Par la location des places déjà considérable, on s'attend à ce que le théâtre soit comble ce soir. Cela n'a pas empêché notre impresario d'inviter un groupe de cinquante soldats blessés revenant du front, qui seront ses hôtes ce soir, et qui se délecteront gratuitement du magnifique concert symphonique dont nous avons déjà publié l'intéressant programme.

## LA RECEPTION AU DUC DE DEVONSHIRE

A la demande du comité municipal de réception, le Bureau des Commissaires a voté une somme de \$675, samedi matin, pour la réception qui sera faite à leurs Excellences le duc et la duchesse de Devonshire, à l'hôtel de ville, jeudi après-midi.

Ce sera un jour de grand gala. A une réunion tenue samedi, le comité a approuvé les détails de la réception, y compris le texte des adresses en français et en anglais, lesquelles ont été rédigées par M. René Bauset, greffier-adjoint.

## NOUVELLES DES CHEMINS DE FER

CANADIEN NORD

Changement d'horaire en vigueur le 11 décembre 1916

Le Canadien Nord annonce les changements suivants dans le service des trains à dater de lundi, 11 décembre 1916:

Embranchement Montfort Vers le nord

Quitte Junction Montfort à 5.30 p.m., arrive à Huberdeau à 8.20 p.m. tous les jours excepté le dimanche. Ce train raccourci avec le train du C. P. R. partant de Montréal (gare Place Viger) à 4.00 p.m.

Embranchement de Montfort Vers le sud

Quitte Huberdeau à 5.00 a.m. tous les jours, excepté le dimanche et le lundi, arrive à Junction Montfort à 7.00 a.m. raccourci avec le train du C. P. R. qui arrive à Montréal (gare Place Viger) à 2.20 a.m.

Quitte Huberdeau à 5.45 p.m. le dimanche seulement, arrive à Junction Montfort à 8.35 p.m., raccourci avec le train du C. P. R. qui arrive à Montréal (gare Place Viger) à 10.15 p.m.

Montréal-Joliette-St-Jérôme-Ottawa

Le train qui part maintenant de Montréal (gare de la rue Ste-Catherine Est) à 3.45 p.m. tous les jours excepté le samedi et le dimanche pour Joliette, St-Jérôme, Ottawa, partira à 3.30 p.m. tous les jours excepté le dimanche, arrivant à Joliette à 5.00 p.m., New-Glasgow 6.02 p.m., St-Jérôme 6.32 p.m., Lacute 7.26 p.m., Hawkesbury 7.58 p.m., Ottawa (gare centrale) 10.15 p.m.

Le train qui part actuellement de Montréal (gare de la rue Ste-Catherine Est) à 2.30 le samedi seulement pour Joliette, New-Glasgow, St-Jérôme, Lacute, Hawkesbury, Ottawa (gare centrale) sera son dernier voyage samedi, le 10 décembre 1916. Sir Evart et Lady Leblanc, la seconde, mardi soir, et sera présidée également par l'une de nos personnes

## Les WHISKIES JOHN HAIG

"La plus ancienne distillerie de l'univers".

SONT LES WHISKIES D'ORIGINE HAIG — LES MEILLEURS!



GLENLEVEN vieux de 8 ans



Etiquette D'OR vieux de 12 ans



RESERVE SPECIALE vieux de 15 ans



"DIMPLE" SCOTCH vieux de 20 ans

JOHN HAIG MARQUES ENREGISTREES

Par ordre de Sa Majesté le roi George V  
Par ordre de Sa Majesté le roi d'Espagne.  
Fournisseurs de la Chambre des Lords.

A VENDRE A MONTREAL PAR: Boivin Wilson & Co., Limitée; C. Cicci & Co., Limitée; L. Chaput Fils Limitée; Consumers Import Co., Limitée; Exporters Limitée; R. H. Howard & Co., Limitée; Hudon, Hubert & Co., Limitée; Michie Mars & Co., Limitée; L. P. Pelletier; Rothschild & Co., Limitée; E. T. Sandell, Limitée; Wine & Spirit Vaults Limitée; Woods Limitée.

A VENDRE A HULL PAR: John Labatt, Limitée; S. J. Major, Limitée; Ottawa Wine Vaults Limitée; Kennedy & Co.

A VENDRE A NIAGARA FALLS, N. Y., PAR: Ontario Quick Service Co.

D. O. ROBLIN, Toronto, agent général pour le Canada.

200-27-4-11-18dec-wil

Un cadeau de \$8.00!

¶ Aucun cadeau de fin d'année ne saurait avoir plus d'utilité réelle que celui qui économisera les pas de votre femme et ceux des membres de votre famille.

¶ Un Téléphone d'extension, placé n'importe où à l'étage supérieur, et relié à l'appareil principal installé à l'étage inférieur, évitera la nécessité de monter les escaliers—vous aurez toujours le téléphone à proximité, quel que soit l'étage où vous vous trouvez.

¶ Aucun frais d'installation à débours. Le loyer de l'appareil est payable à chaque trimestre.

¶ Commandez dès aujourd'hui et l'installation sera faite pour la Noël.

La Compagnie Canadienne du Téléphone Bell

billets de la gare, rue Ste-Catherine Est. 205-7

C. P. R. SERVICE DE WAGON-LITS

Entre Trois-Rivières — Shawinigan Falls et Grand-Mère

Un service vraiment amélioré vient d'être inauguré entre Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls et Grand-Mère, par le Pacifique Canadien.

Grâce à ce service, un voyageur se rendant à Grand-Mère, Shawinigan Falls et Trois-Rivières, peut partir de la gare Place Viger à 11.55 p.m. tous les jours, dormir dans le wagon à Trois-Rivières jusqu'à 6.35 a.m. tous les jours, alors que ce wagon part pour Shawinigan Falls et Grand-Mère.

Un des côtés les plus sérieux de la situation est la demande faite au département du pouvoir moteur d'un plus grand nombre de locomotives pour le service aux terminis congestionnés. D'après un représentant des chemins de fer l'on a grandement besoin pour le trafic sur les diverses divisions de nombreuses locomotives nouvellement affectées aux fins d'alignement.

"Avec une voie double pouvant recevoir 75 wagons, les surintendants pourraient chaque nuit retirer 75 wagons vides de chaque voie et les remplacer par des wagons chargés, pour le travail du lendemain", disait un expert de chemin de fer. "Avec le grand nombre de wagons retenus pendant des jours sur les voies, les compagnies sont forcées de retirer des voies de garages des centaines de wagons pour avoir ceux qui ont été déchargés. Et ce travail a pris de telles proportions que l'on enlève chaque jour des locomotives du service des routes pour aider à la besogne"

IL FAUT AUX CHEMINS DE FER UN EQUIPEMENT COMPLET POUR REPRENDRE AU TRAFIC. Les compagnies de chemins de fer attendent avec confiance le résultat de leur demande d'une augmentation des taux de surestaries qui doit être soumise à la commission des Chemins de fer, à Toronto, aujourd'hui.

Un des côtés les plus sérieux de la situation est la demande faite au département du pouvoir moteur d'un plus grand nombre de locomotives pour le service aux terminis congestionnés. D'après un représentant des chemins de fer l'on a grandement besoin pour le trafic sur les diverses divisions de nombreuses locomotives nouvellement affectées aux fins d'alignement.

"Avec une voie double pouvant recevoir 75 wagons, les surintendants pourraient chaque nuit retirer 75 wagons vides de chaque voie et les remplacer par des wagons chargés, pour le travail du lendemain", disait un expert de chemin de fer. "Avec le grand nombre de wagons retenus pendant des jours sur les voies, les compagnies sont forcées de retirer des voies de garages des centaines de wagons pour avoir ceux qui ont été déchargés. Et ce travail a pris de telles proportions que l'on enlève chaque jour des locomotives du service des routes pour aider à la besogne"

La demande est signée, au nom du Pacifique Canadien, par E. W. Beatty vice-président et conseil général; au nom du Michigan Central, par Henry Russell, vice-président et conseil général; au nom du Grand-Tronc, par W. C. Chisholm, avocat général, et au nom du chemin de fer Toronto-Hamilton et Buffalo, par E. D. Cahill, avocat général.

## FAITES VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES AUX ENDROITS SUIVANTS:

AU "CANADA". — Le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, M. Verville sera à la disposition des électeurs de 9 heures a.m. à 5 heures p.m., pour répondre à leur demande. Le samedi, le bureau sera ouvert de 9 heures a.m. à 1 heure p.m.

POUR YVOVILLE. — M. Jos. Deschâtelliers, marchand de fer, Angle Boulevard Crémazie et Lajeunesse.

VILLERAY. — M. Jos. Dugal, marchand général, 3169 rue Saint-Hubert.

POUR LE BOULEVARD ST-DENIS. — M. Daniel Cochenburger, plombier, 2739 rue Saint-Hubert.

SAINT-DENIS. — M. F. N. Tremblay, 2241 Saint-André, tous les jours, de 4 à 9 heures p.m., excepté le jeudi soir, de 4 à 8 heures p.m.

M. A. LAGASSE, 3259 Saint-Hubert, tous les soirs.

CLUB LE COUREUR DES BOIS, 745 rue de Saint-Valier.

POUR LE BAS DE ST-DENIS. — M. L. N. Cadieux-Courville, 94 rue Pontiac, H. Crevier, 203 Châteaubriand, M. J. Georges Sabourin, 1526 St-Denis, tous les soirs de 7 à 9:30 hrs p.m.

AU CLUB CHENIER, 17 ROUVILLE. — Tous les soirs, M. A. Rivet, président du Club, sera présent de 7:30 à 10 heures.

LAURIER. — Chez M. L. O. Perrier, imprimeur, 55 Bernard-Ouest, de 9 hrs a.m. à 9 hrs p.m. R. Vauquet, 2204 rue Saint-Laurent.

SAINT-HENRI. — Chez le notaire A. C. A. Bissonnette, 1885 rue Notre-Dame-Ouest, commissaire de la cour supérieure, et juge de paix. Chez M. J. B. Brière, 1925 Notre-Dame-Ouest, commissaire de la Cour Supérieure et juge de paix.

SAINT-CUNEGONDE. — Chez M. Alfred Legault, courtier d'assurance, 481 rue Atwater. Chez M. Joseph Ménard, notaire et commissaire de la Cour Supérieure, 481 rue Atwater.

QUARTIER EMARD. — Chez M. E. Sauvé, de 9 hrs a.m. à 9 hrs p.m. au No 268 Boulevard Monk. Chez M. Eug. Roy, 249 Boulevard Monk. M. L. Marchand, 1 Boulevard Monk, de 5 à 10 heures p.m. Chez M. A. Bonnier et Frères, entrepreneurs de pompes funèbres, 2258 Jacques-Hertel, tous les jours, de 7 heures p.m. à 10 heures p.m.

QUARTIER ST-LOUIS. — Bureaux du "Bulletin", 109 rue Ontario-Est; Club libéral St-Louis, 132 rue Ste-Elisabeth; Club Olympique, coin St-Dominique et Ste-Catherine; Placide Daoust, épicer, coin Ste-Catherine et Hôtel de Ville; A. Vaillancourt, épicer, 45 Prince-Arthur Est.

STE-MARIE. — M. Mailloux, coin DeLorimier et Ste-Catherine; M. Pêchevin Lamarre, 901 rue Logan; J. A. Bouvier, coin Logan et Plessis. Chez M. Pierre Gagné, 214 rue Bercy ou de Lévis, dans le Parc Frontenac, de 6 à 9 heures p.m.

ST-JOSEPH. — Au club Richmond, 837 Notre-Dame-Ouest.

MONT-ROYAL. — W. Malois, 2 rue Maple Wood, coin Bellingham. Alphonse Boileau, 221 rue Gatinneau.

DE-LORIMIER. — Cléophas Desrochers, 1655 rue Cartier. M. J. Alonzo Savard, courtier, 400 Avenue Mont-Royal-Est.

ST-HENRI. — Notaire H. Francoeur, 1882 rue Notre-Dame-Ouest.

ST-GABRIEL. — L. A. Jacques, 824 rue Charlevoix. J. B. Bonhomme, 811 rue Charlevoix. A. Dubrue, 420 rue Centre.

ST-JEAN-BAPTISTE. — Chez M. Chs. Beauchêne, épicer, 285 Marie-Anne, de 8 a.m. à 10 hrs p.m.

PAPINEAU. — M. T. Poupart, épicer, 760 Lafontaine-Est.

ROSEMONT. — M. E. Gobet, 2406, 206 Avenue.

DANS MERCIER: Parc Terminal. — H. Lambert, 890 rue Lacordaire.

Beaurivages. — E. Napp, 3564 rue Notre-Dame-Est.

Tétreaultville. — R. Larivière, 11 rue Baldwin.

Terrasse Vinet. — E. Napp, 4630 rue Notre-Dame-Est.

VERDUN. — Chez M. Pêchevin A. Laniel, épicer, coin des rues Verdun et Hickson.

QUARTIER SAINT-JACQUES. — Un bureau est ouvert chez H. Duchesneau, 437 St-André, de 6:30 p.m. à 9 p.m. pour l'inscription sur les listes.

Chez M. J. Dion, No 298 Wolfe, coin Ste-Catherine, de 9 a.m. à 9 p.m. Tél. Est 5671.

Chez M. J. Landry, 416 Ste-Catherine-Est, de 10 a.m. à 9 p.m. Tél. Est 4807.

POUR LA PAROISSE STE-CECILE. — M. J. O. Bourget, marchand de fer, 3081 Henri-Julien, coin Castelnau, tous les soirs, après 7:30 heures.

L'Association de la Jeunesse Libérale, Section Nord, vient d'ouvrir aux endroits suivants des bureaux où l'on pourra s'enregistrer sur les listes électorales:

CHEZ M. ALEXANDRE GOUR, 70 rue Rachel Est.

CHEZ M. VICTOR LEVESQUE, 3 rue Bréboeuf.

CHEZ M. N. TURCOT, 1600 Boulevard Saint-Laurent.

CHEZ M. E. PREVOST, 150 rue Villeneuve-Ouest.

Le club Letellier aura une séance d'inscription tous les jeudis soirs à ses salles, coin Ste-Catherine et Visitation.

NOTE. — Tous nos amis qui tiennent ces bureaux peuvent s'adresser au "Canada" pour se procurer des placards ou des formes d'inscription.

## M. ATHANASE DAVID FETE A SAINTE-AGATHE

Le député de Terrebonne a été l'objet, vendredi soir, d'une belle manifestation d'amitié de la part des citoyens de son comté.

(Correspondance au "Canada")

St-Jérôme, 9 — La manifestation faite hier à Ste-Agathe, à M. Athanase David est un témoignage de plus de la popularité dont jouit partout dans le comté notre brillant député.

Cette fête qui ne devait être qu'intime a pris les proportions d'une démonstration régionale, tant fut grand l'empressement de tous les citoyens à venir acclamer notre député.

L'organisation de cette fête aux députés avait été confiée à l'Association libérale du comté; des invitations avaient été adressées à tous les chefs libéraux de chaque paroisse et le jour venu, il vint des représentants de tous les points; à l'heure du festin plus de cent convives avaient pris place devant les banes d'huitres.

M. L. E. Parent, ancien maire, présidait et il était accompagné de tous les chefs libéraux du comté.

Comme souvenir de cette réunion, les convives offrirent à M. David son portrait, exécuté par l'artiste bien connu M. Alphonse Desjardis.

Il y eut des discours. M. Parent en ouvrit la série par une fort intéressante revue de la situation politique du pays.

M. Jules Edouard Prevost, président de l'Association libérale lui succéda et fit la présentation du portrait. Il en profita pour faire l'éloge de M. David et de son illustre père, l'hon. sénateur David.

M. Athanase David fut l'objet d'une belle ovation quand il se leva pour répondre. Comme toujours M. David fut éloquent, mais il fut particulièrement, quand dans une belle envolée il parla de la sincérité en politique. Et de nouveau il assura tous ses amis et tous les électeurs qu'il saura toujours faire honneur au mandat qu'ils lui ont confié. Puis l'orateur parla de ses projets dont la réalisation sera à l'avantage du comté; il insista surtout sur le projet d'une gran-

de route, il assura ses auditeurs qu'ils pouvaient compter sur son appui pour en amener l'exécution. On comprend que cette déclaration fut saluée par un tonnerre d'applaudissements.

Réitérant ses remerciements pour cette nouvelle marque d'estime, M. David promit de ne jamais démentir de ceux qui ont placé en lui leur confiance.

Une nouvelle ovation fut faite quand il prit son siège.

M. le Dr Emmanuel Fournier, un des pionniers du parti libéral dans le comté fut fort bien accueilli et ne manqua d'enflammer l'enthousiasme de nos amis par son éloquence toujours si entraînante.

Les autres orateurs présentés avec beaucoup de tact par M. L. E. Parent furent tout à tour M. L. Sasseville, avocat de Terrebonne; M. O. H. St-Amour, ancien échevin; M. Alphonse Desjardis, M. Emile Lauzon, président du Club des Jeunes Libéraux de St-Jérôme et le Dr Lapointe de St-Sauveur.

On se sépara tard dans la nuit en poussant de vigoureux hurrahs, à M. David.

TROIS HOMMES ARRETES POUR VOL

Pour vol d'une paire de gants de valeur dans une automobile stationnée sur la rue, trois individus ont été arrêtés par la police de Saint-Henri.

Lorsqu'on a conduit les détenus au poste et qu'on les a fouillés, on a encore trouvé en leur possession, des outils provenant d'un vol commis dans une cabane au Square St-George-Etienne. Les trois hommes ont été gardés et comparaitront ce matin devant le magistrat de police.

## LA JEUNESSE IRA ACCLAMER, MERCREDI, L'HON. M. TURGEON

L'Association de la Jeunesse Libérale et les clubs des jeunes libéraux de l'Ouest, du Nord et de l'Est s'appellent à faire à l'hon. M. Adélard Turgeon une réception digne de lui.

Le président du Conseil législatif a accepté de venir porter la parole devant la Jeunesse Libérale de Montréal et ceux qui connaissent la belle et chaude éloquence de l'hon. M. Turgeon savent déjà quelle soirée agréable ils passeront.

Les étudiants libéraux sont particulièrement invités à cette réunion.

C'est mercredi soir que la Jeunesse Libérale recevra à ses locaux de l'Edifice Dandurand le président du Conseil législatif. L'assemblée sera présidée par M. Irénée Vautrin, architecte et président de l'Association de la Jeunesse Libérale.

## SIR WILFRID LAURIER REÇU A QUEBEC PAR SES AMIS

Les membres du club Laurier ont fait une enthousiaste réception à Sir Wilfrid Laurier. — Les vétérans de 1877 saluent, après trente-neuf ans, celui qu'ils ont élu. — Eloquents discours de sir Wilfrid et de sir Lomer — des députés de la ville.

Quebec, 9. — A l'issue de la mémorable assemblée de la salle St-Pierre et pour tenir une promesse faite, sir Wilfrid Laurier s'est rendu, accompagné de son Lomer Gouin, de MM. les députés Art. Paquet, Ls. Lévesque, M. Madden et H. Laferte et de MM. F. X. Gauthier et J. E. A. Pin, vice-président du Club Laurier, aux magnifiques salons du Club Laurier, au second étage de l'Edifice du Cercle Durocher.

A l'arrivée de sir Wilfrid et de sa suite, les membres du Cercle Durocher ont entonné le chant national "O Canada", auquel la foule répondit et c'est aux acclamations enthousiastes des membres du Club Laurier que le vénérable chef de l'opposition fit son entrée dans la salle.

Et parmi ces libéraux heureux de saluer le vaillant chef du parti libéral, on remarquait plusieurs des vétérans qui, en 1877, allèrent le chercher pour le prier de se porter candidat dans Québec-Est: MM. Armand, Giguère, Brodrique, Létourneau, Drollet et autres.

M. J. Bédard, président du Club, souhaita la plus cordiale bienvenue à sir Wilfrid Laurier, à son Lomer Gouin, et offrit les hommages les plus respectueux des membres du club et des libéraux de St-Sauveur.

Sir Wilfrid Laurier a dit que c'était de grand cœur qu'il s'était rendu à l'invitation du Club Laurier. Il a ajouté que si Dieu lui accordait de vivre encore douze mois de vie, il sera heureux de venir célébrer avec ses électeurs le quarantième anniversaire de sa première élection dans Québec-Est.

C'est avec plaisir qu'il revit les vieux qui le prièrent de se présenter dans Québec-Est c'est avec contentement qu'il constata que si les vieux

ont disparu, les jeunes les remplacent comme artisans dévoués.

Il regrette que les conservateurs aient divisé son comté. — Ce probable- ment l'intention de noyer St-Sauveur dans les paroisses conservatrices du comté de Portneuf, mais il compte sur son Lomer Gouin et le dévouement des libéraux de St-Sauveur, pour que la victoire soit encore du côté des libéraux.

Sir Lomer Gouin dit qu'il a toujours pensé que parler après sir Wilfrid Laurier, c'était jouer le rôle de l'enfant qui porte de l'eau à la rivière. Il est devenu libéral par sentiment, et il est resté libéral à cause de la grande personnalité de sir Wilfrid Laurier, afin qu'il ne soit pas point sa race.

Sir Lomer dit avoir beaucoup voyagé et que partout on lui a parlé du grand Canadien, ce qui prouve que la réputation de sir Wilfrid Laurier est mondiale.

Les Canadiens-français ont raison d'être fiers de sir Wilfrid et il compte bien que la Providence le gardera afin qu'il devienne encore le chef du pays. Il faut des élections et le plus tôt le mieux ce sera pour la bonne renommée du Canada.

MM. Art. Paquet, député de St-Sauveur, Ls. Létourneau, député de Québec-Est, Hector Laferte, député de Drummond et M. Madden, député de Québec-Ouest, ont aussi adressé la parole, ce qui a été fait avec éloquence, puis M. Bédard a remercié sir Wilfrid Laurier la sincère reconnaissance des libéraux de St-Sauveur.

Chacun se retira heureux d'une aussi jolie réception, mais non sans avoir donné une chaleureuse poignée de main à sir Wilfrid Laurier, plus que jamais l'idole des libéraux de Québec-Est.

## LES PROBLEMES D'AVANT ET D'APRES LA GUERRE

Une intéressante conférence de M.E.F.B. Johnston, avocat de Toronto, au club de Réforme. — La démocratie en conflit avec le militarisme. — La civilisation contre la barbarie. — Vers l'avenir.

Dans une conférence d'un haut intérêt, au déjeuner du Club de Réforme, samedi midi, M. E. F. B. Johnston, C.R., de Toronto, a traité des problèmes d'avant et d'après guerre. Possédant à fond son sujet et le développant sous une forme originale, il a fait passer une heure excellente aux membres du Club de Réforme et leurs invités.

M. S. W. Jacobs présidait en l'absence de M. Fernand Rinfret. En termes flatteurs, il a présenté le conférencier. Les auditeurs applaudirent vivement.

M. Johnston a d'abord évoqué les principes de la démocratie venus en conflit avec la puissance du militarisme. D'après la définition même qu'il en donna, la démocratie est une théorie de liberté, de libre arbitre et du plus grand bien au plus grand nombre, absolument opposée au régime du militarisme, comme au régime des potentats et des gouvernements absolus; elle est le véhicule du libéralisme et de fait la contre-partie de la guerre et de ses horreurs.

Le conférencier s'est efforcé de démontrer le naufrage des démocraties européennes depuis l'avènement du système des armements, poursuivi à l'extrême depuis quelques quinze ans. Des intentions présumées de l'époque sont sortis le cataclysme actuel qui personnifie la lutte de la liberté individuelle contre la tyrannie ou de la civilisation contre la barbarie.

Le conférencier concrétisa sa pensée en exposant la situation étrange que les préparatifs de guerre de l'Allemagne a créés chez toutes les nations de l'Europe, depuis cinq ans, et qui s'est accentuée davantage à la déclaration de la présente guerre.

L'Allemagne, entièrement soumise au despotisme d'un potentat, a multiplié ses productions agricoles, industrielles et financières à un tel degré qu'elle a pu braver durant deux années et qu'elle tient encore en respect toute la coalition du monde entier, presque unanimement ligué contre sa soif de domination.

Cet exemple illustre bien, poursuit M. Johnston, les fruits du militarisme en butte aux principes véritables de la démocratie; ce n'est pas le peuple allemand lui-même qui a voulu la guerre, c'est le kaiser et sa caste militaire qui le lui ont imposée. Le kaiser a acquis une telle puissance qu'il domine, contrôle, dirige et gouverne les affaires publiques absolument selon son bon vouloir, à l'encontre de la liberté même de ses sujets.

M. Johnston souhaite que cet exemple de despotisme, unique dans l'histoire, soit le dernier de l'histoire des temps, et se demande quel avenir nous réserve l'affreuse guerre qu'il a déchaînée.

A cause des conditions exceptionnelles graves qui règnent en Europe, rougie de sang, le Canada lui-même sera profondément affecté après la guerre. Les terribles effets de la guerre et ses conséquences onéreuses se feront sentir longtemps dans les productions de notre sol, dans nos industries, dans notre commerce et surtout dans le domaine de la finance.

Le Canada, comme tous les pays neufs, est essentiellement un pays qui vit d'emprunts pour assurer le développement de ses ressources naturelles. Avant la guerre, l'Angleterre néo-colonisait volontiers à son profit d'ailleurs, 75 pour cent des emprunts canadiens; mais après la guerre, elle aura besoin de son argent et nous serons laissés à nos propres forces. Que faire alors pour affronter la crise économique qui ne manquera point de se produire, avant que le Canada ait le temps de renouer ses anciennes relations commerciales, rompues par la guerre? Qui va payer les dettes de la guerre? Comment rencontrer nos obligations et maintenir notre crédit?

A toutes ces questions, M. Johnston répond en demandant la coopération de toutes les énergies des hommes d'affaires, des efforts des industries, refaire les lignes d'un commerce stable et exploiter l'immense richesse de nos mines et de nos forêts. Il propose, comme main-d'œuvre assurée, une saine immigration, dirigée avec intelligence et poursuivie avec sagesse. Il croit malgré tout que la vitalité du Canada lui fera surmonter toutes les difficultés en lui assurant un avenir brillant.

On remarquait: Hon. W. S. Fielding, Hon. W. Mitchell, Hon. Alf. Thibault, Hon. F. L. Bédard, F. H. Markey, Léon Garneau, Dr R. Boulet, J. A. Richard, Dr G. Lemieux, R. B. Hontchaine, Irénée Vautrin, F. E. Fothergill, A. K. Cameron, F. S. MacKay, E. Goff, Penny, W. E. Ramsay, W. C. Munro, R. Brodie, Paul Ouellet, S. W. Ogulnik, F. J. Parsons, G. W. Taylor, Wilfrid Bessette, J. Archambault, J. E. Simard, Dr Milton L. Hersey, R. W. Jacobs, M. Michalson, Hormidas Pelletier, L. B. Cordeau, J. A. Ewing, J. S. Archibald, R. T. Stackhouse, A. R. McMaster, M. Mardeck, James W. Donville, Albert Théberge, J. E. Connell, Armand Lafontaine, Hector Garneau, Louis Fitch, Ang. A. Angers, M. A. Phelan, A. Falconer, Sam. Dunn.

On se sépara tard dans la nuit en poussant de vigoureux hurrahs, à M. David.

TROIS HOMMES ARRETES POUR VOL

Pour vol d'une paire de gants de valeur dans une automobile stationnée sur la rue, trois individus ont été arrêtés par la police de Saint-Henri.

Lorsqu'on a conduit les détenus au poste et qu'on les a fouillés, on a encore trouvé en leur possession, des outils provenant d'un vol commis dans une cabane au Square St-George-Etienne. Les trois hommes ont été gardés et comparaitront ce matin devant le magistrat de police.

Pour vol d'une paire de gants de valeur dans une automobile stationnée sur la rue, trois individus ont été arrêtés par la police de Saint-Henri.

Lorsqu'on a conduit les détenus au poste et qu'on les a fouillés, on a encore trouvé en leur possession, des outils provenant d'un vol commis dans une cabane au Square St-George-Etienne. Les trois hommes ont été gardés et comparaitront ce matin devant le magistrat de police.

Pour vol d'une paire de gants de valeur dans une automobile stationnée sur la rue, trois individus ont été arrêtés par la police de Saint-Henri.

Lorsqu'on a conduit les détenus au poste et qu'on les a fouillés, on a encore trouvé en leur possession, des outils provenant d'un vol commis dans une cabane au Square St-George-Etienne. Les trois hommes ont été gardés et comparaitront ce matin devant le magistrat de police.

## CE QUE LES ECHEVINS PROPOSENT POUR BOUCLER LE BUDGET

RETOUR AUX SALAIRES DE 1913, SAUF CEUX DE \$1,200 ET MOINS, ABOLITION DES POSITIONS CREEES DEPUIS 1913, SUPPRESSION D'AUTOMOBILES, D'INSPECTEURS, ETC

Le commissaire Côté annonce qu'on proposera à Québec de rétablir la loi des pavages, avec effet rétroactif

Ainsi qu'il avait été convenu, commissaires et échevins se sont réunis à l'hôtel de ville hier après-midi, dans le but d'étudier le budget. Tous les chefs de départements étaient également présents, sur l'invitation du maire, mais ils durent se retirer au début de la séance. M. Larivière ayant déclaré que les échevins désiraient discuter le budget avec les commissaires seulement.

On apprit alors que les échevins, le soir précédent, avaient tenu un caucus dans le plus strict secret, au cours duquel on avait convenu de faire un certain nombre de suggestions pour combler le déficit ou, du moins, le diminuer dans une forte proportion.

L'échevin Larivière donna alors lecture de ces diverses suggestions, assez radicales. Les voici:

1. Réduire tous les salaires aux mêmes chiffres qu'ils étaient en 1913, cette réduction ne devant pas s'appliquer aux salaires de \$1,200 ou moins.

2. Abolir toutes les positions créées depuis 1913, à l'exception, toutefois, des nominations de constables et de pompiers; les cas spéciaux, aux cas où il s'en trouverait, devant faire l'objet d'une étude spéciale.

3. Supprimer toutes les automobiles, à l'exception de celles du département des Incendies et du département de la Police;

4. Supprimer tous les inspecteurs de travaux;

5. Supprimer tous les inspecteurs du département des Incendies et faire l'inspection à l'avenir par les membres du département des Incendies;

6. Supprimer le service de traversée gratuite à l'île St-Hélène;

7. Réduire le nombre des inspecteurs de l'aqueduc, de l'hygiène, de l'incinération, du plomberie et des bâtiments et n'avoir qu'une seule classe d'inspecteurs des bâtiments;

8. Supprimer le service de l'inspection médicale des écoles et laisser cette inspection au soin des différentes commissions scolaires.

Une longue discussion, par moments très vive, s'engagea ensuite. Il en ressort que le maire et les commissaires désapprouvent toutes les propositions des échevins, sauf la dernière, à l'effet d'abolir le service de l'inspection médicale des écoles et de laisser ce soin aux commissions scolaires. Il appert également qu'il y a des échevins qui n'approuvent pas toutes ces propositions.

Le commissaire Côté a fait une intéressante déclaration lorsqu'il a dit qu'un amendement serait proposé à Québec, à l'effet de rétablir la loi des pavages, avec effet rétroactif.

Le maire et ses collègues du Bureau des Commissaires se sont opposés à toute diminution des salaires. Le maire, particulièrement, a protesté contre le projet d'abolir le service de traversée gratuite à l'île St-Hélène.

Au cours de la discussion les échevins Boyd et O'Connell ont déclaré que, s'ils étaient opposés à la taxe mobile pour combler le déficit, vu que l'augmentation devrait être soldée en une seule année par les propriétaires, ils accepteraient, pourvu que les dépenses d'administration fussent diminuées plus qu'elles ne l'ont été, une augmentation de la taxe foncière payable en vingt ans.

D'après les propositions des échevins, on calcule que leur effet serait de réduire à \$400,000 le déficit de \$1,278,000. La séance a été finalement ajournée après qu'on eut accepté une proposition de l'échevin Larivière, à l'effet de demander au contrôleur des finances, M. Pelletier, d'établir la différence entre les budgets de 1913 et 1917.

## LES SOIREES DE LA S.-J.-BAPTISTE, CONFERENCE DE M. R. DELORIMIER

Un auditoire considérable réuni au Monument National applaudit hier soir, un beau travail de M. Delorimier. — Le programme musical.

Les soirées de la Société St-Jean-Baptiste ont été reprises hier, au Monument National.

Elles promettent d'obtenir un succès non moins considérable que celui qu'elles remportèrent l'an dernier lorsqu'elles furent inaugurées dans le but de faire revivre et de populariser nos traditions nationales.

Le programme d'hier se composait d'une excellente audition musicale et d'une causerie de M. Louis Raoul Delorimier.

Sous forme d'une fiction attrayante et d'un haut cachet littéraire, M. Delorimier a repeuplé en quelque sorte le château de Ramsay de tous les personnages fastueux qui s'y succédaient au cours de notre histoire, les a fait revivre d'une vie intense et suggestive dans le cadre et les milieux appropriés que leur fournissent les époques.

Un étudiant endormi à qui "la fée du Château de Ramsay" fait visiter en rêve l'antique résidence des Gouverneurs de la colonie, forme la trame de la conférence. C'est en somme, un résumé de l'histoire du Canada présenté sous sa forme la plus propre à captiver l'esprit et l'imagination.

L'étudiant raconte donc à des amis l'aventure qui lui est arrivée et comment il fut introduit à la "Fée du Château de Ramsay", transformée un peu plus tard en musée radieux de l'histoire des peuples et du monde, éternelle gardienne des souvenirs que les nations se transmettent d'âge en âge.

On voit défiler tour à tour comme dans l'évocation d'un cinéma déjà vu, les diverses pièces du château témoignent de tant de scènes gracieuses ou attendrissantes à l'époque où se rassemblaient les hauts chevaliers et les grands seigneurs portant flambeaux et panaches. Ici, c'est la boulangerie, là la cuisine, plus loin, un délicieux boudoir tendu de rose, et encore les vastes salles où s'aperçoivent suspendus aux murs des cottes d'armure, des panaches et des écussons.

Le roulement d'un rouet se fait entendre sans que le jeune clerc puisse apercevoir la main mystérieuse qui le fait mouvoir. Puis la "fée du château", représentée par une vieille bonnette rose, introduit son hôte dans la cuisine — les anciennes cuisines d'autrefois avec la physionomie qui leur est particulière. On y rencontre la chienne "Pilote" qui joua à sa manière un rôle glorieux en faisant la garde et en prévenant les surprises des Iroquois.

Dans l'aire, tourne une immense broche où s'enroulent d'amples chapeliers de robes et de poignets. On attend évidemment des hâtes et les voici en effet qui s'annoncent.

M. Delorimier nous les présente à tour de rôle par l'entremise de la fée du château et rien n'est plus intéressant ni plus instructif que de voir défiler avec leurs usages et leurs uniformes éclatants ces personnages quasi légendaires dont l'histoire nous a relié évidemment des hâtes et les voici en effet qui s'annoncent.

M. Delorimier nous les présente à tour de rôle par l'entremise de la fée du château et rien n'est plus intéressant ni plus instructif que de voir défiler avec leurs usages et leurs uniformes éclatants ces personnages quasi légendaires dont l'histoire nous a relié évidemment des hâtes et les voici en effet qui s'annoncent.

M. Delorimier nous les présente à tour de rôle par l'entremise de la fée du château et rien n'est plus intéressant ni plus instructif que de voir défiler avec leurs usages et leurs uniformes éclatants ces personnages quasi légendaires dont l'histoire nous a relié évidemment des hâtes et les voici en effet qui s'annoncent.

M. Delorimier nous les présente à tour de rôle par l'entremise de la fée du château et rien n'est plus intéressant ni plus instructif que de voir défiler avec leurs usages et leurs uniformes éclatants ces personnages quasi légendaires dont l'histoire nous a relié évidemment des hâtes et les voici en effet qui s'annoncent.

M. Delorimier nous les présente à tour de rôle par l'entremise de la fée du château et rien n'est plus intéressant ni plus instructif que de voir défiler avec leurs usages et leurs uniformes éclatants ces personnages quasi légendaires dont l'histoire nous a relié évidemment des hâtes et les voici en effet qui s'annoncent.

M. Delorimier nous les présente à tour de rôle par l'entremise de la fée du château et rien n'est plus intéressant ni plus instructif que de voir défiler avec leurs usages et leurs uniformes éclatants ces personnages quasi légendaires dont l'histoire nous a relié évidemment des hâtes et les voici en effet qui s'